



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



COLL. R. MAINDRET

■ Au début des années trente.

Le bassin-lavoir du hameau des Roches

Calendrier des manifestations

On constatera, dans le calendrier des animations préparé par la Maison du tourisme (ci-dessous) qu'il n'y aura pas de bal le 14 juillet. Aucune association n'ayant eu la volonté d'en organiser un, seule ou à plusieurs. Pour le bal du 15 août, devant la défection des associations villarinches, et comme l'an dernier, c'est l'association Glob'Marion, fondée pour soutenir Marion Schmidt (monitrice de ski à Saint-François - Longchamp, aujourd'hui paraplégique) qui l'organisera. L'après-midi du 15 août se déroulera à La Pierre « pour des raisons de sécurité ; trop de monde sur la route ».

JUILLET

- **samedi 2 juillet** : corvée sur le chemin de la chapelle des Voûtes. Rendez-vous à 7 heures devant la mairie de Saint-Alban.
- **samedi 9 juillet** : « Alpage en fête », une balade à la rencontre des bergers et de leurs troupeaux, dans la combe du Merlet, organisée par l'Association des Villarinches et des amis des Villards (l'horaire et le lieu du départ seront précisés par affichage dans les hameaux).
- **dimanche 10 juillet** : à midi, balade pour découvrir Saint-Colomban en traversant ses hameaux, agrémentée de six « haltes gourmandes »... Départ de la Maison du tourisme. Animation musicale. Renseignements et inscriptions à la Maison du tourisme (15 euros, 10 euros pour les enfants jusqu'à 10 ans).
- **jeudi 14 juillet** : 18^e édition du tour Arvan-Villards (cyclosportive) avec départ et arrivée au Chef-Lieu de Saint-Colomban (lire ci-contre).
- **mercredi 20 juillet** (et le 17 août) : La Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim) propose des randonnées guidées sur le thème de « La vie quotidienne dans les hameaux », en compagnie d'un guide conférencier et d'un accompagnateur en montagne. Rendez-vous à la Maison du tourisme à 9 heures. Retour pour midi. Venir avec son véhicule. Inscriptions à la Maison du tourisme.
- **jeudi 21 juillet** : « Ciné-danse », organisé par l'Institut national des arts du music-hall (une école du Mans qui accompagne les nouveaux talents vers l'emploi dans le cadre d'une formation en alternance sur un an). Les artistes (3 danseurs et 1 comédien bonimenteur) animeront la soirée en alternant projections d'extraits de films, chansons de grands films et chorégraphies. La soirée se terminera par une invitation à la danse sur des musiques de films. A 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban.
- **vendredi 22 juillet** (et les 5 et 19 août) : conférences proposées par l'association Les Villards patrimoine et culture ; à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (lire ci-contre).
- **dimanche 24 juillet** : 15^e édition de La Villarinche, course pédestre et trail ; un seul nom pour deux défis sur deux distances : 22 km ou 13 km à travers les hameaux villarinches (épreuve organisée par la Maison du tourisme).
- **vendredi 29 juillet** : concert donné dans l'église de Saint-Alban avec des extraits d'opéras et de chants traditionnels et folkloriques russes et napolitains interprétés par Lara Tamara (soprano) et Andreï Kolaïda (ténor), tous deux solistes à l'opéra de Saint-Pétersbourg, accompagnés par Olga Kolaïda, pianiste (entrée : 10 euros).
- **dimanche 31 juillet** : « Destination Afrique », pour découvrir, le temps d'une journée, la chaleur et la convivialité du continent africain, avec expositions, animations, jeux, etc., et, à midi, à La Pierre, un repas traditionnel (lire ci-contre).

AOÛT

- **mardi 2 août** : conférence sur l'Afrique par Véronique Baisse, photographe, auteur d'un livre intitulé : « Quelques pas en marché africain ».
- **vendredi 5 août** : 2^e étape de la 23^e édition de la TransMaurienne avec des animations sur la place de Saint-Colomban (lire ci-contre).
- **dimanche 7 août** : fête du pain au Pied-des-Voûtes avec l'Association des Villarinches et des amis des Villards (inscriptions limitées à 130 personnes).
- **dimanche 7 août** (et jusqu'au 13 août) : 38^e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban organisée par l'Association qui bouge et qui anime (ABA). Au Chef-Lieu de Saint-Colomban et au Martinan (en Coiraz) où ABA tiendra une buvette.
- **mercredi 10 août** : concours de pétanque (triplette nocturne) organisé par l'ABA à partir de 17 heures sur l'aire de loisir du Clos (système Aurard). Inscription pour le repas du soir : 12 euros (sans les boissons).
- **jeudi 11 août** : « Pastorale tourisme et loisir », sortie organisée par le diocèse de Chambéry, de 10 heures (devant la mairie de Saint-Colomban) à 17 heures, pour une visite de toutes les chapelles villarinches (repas tiré du sac au plan d'eau et participation libre aux frais).
- **vendredi 12 août** : assemblée générale de l'Association des Villarinches et des amis des Villards (16 h 30 à Saint-Alban).
- **vendredi 12 août** : concert à la salle des fêtes de Saint-Colomban avec Batida, groupe de musique et de danse brésilien (21 heures ; batida est le nom donné au rythme de base de la samba dans la musique brésilienne).
- **samedi 13 août** : remise des prix des Six jours de pétanque suivie d'une soirée dansante à la salle des fêtes (21 heures).
- **lundi 15 août** : fête de la vallée des Villards avec rassemblement des personnes costumées, messe à l'église de Saint-Colomban, distribution de pain bénit (offert par l'Association des Villarinches et des amis des Villards), apéritif (offert par la municipalité, devant la salle des fêtes). L'après-midi, animations et spectacles divers à La Pierre. Feu d'artifice en soirée au plan d'eau et bal (Glob'Marion).
- **mercredi 17 août** : concours de pétanque (doublette) du club des sports des Villards (Premier-Villard).
- **samedi 20 août** : concours de pétanque (triplette) organisé par l'ACCA de Saint-Alban (Premier-Villard). Casse-croûte et buvette sur place.

Mais aussi...

- le club enfants Les Galapias ouvrira pendant les mois de juillet et août, du lundi au vendredi ; pour les enfants de 4 à 12 ans ; nombreuses activités (thèmes hebdomadaires).
- balades et randonnées pédestres accompagnées, courses d'orientation, sorties botaniques (avec Bernard Patillon), géologiques, etc.

CONFÉRENCES

Durant la saison estivale, l'association Les Villards patrimoine et culture a programmé trois conférences :

- **vendredi 22 juillet** : « Histoire des Espagnols dans la vallée du Bugeon » par André Bitz.
- **vendredi 5 août** : « Mines et carrières souterraines en Maurienne » par Robert Durand.
- **vendredi 19 août** : « Les chauves-souris au fil des saisons » par Christian Dodelin.

Ces conférences se tiendront à la salle des fêtes de Saint-Colomban et débuteront à 20 h 30 (entrée 2 euros, sauf pour les adhérents et les enfants de 12 ans et moins de 12 ans).

Comme l'an dernier, avec le concours d'Yves Morel, une soirée (dont la date sera précisée ultérieurement) sera organisée autour du costume villarin avec présentation et description des différentes pièces du costume et indications pour le revêtir.

■ BRÈVES

► **CYCLISME.** Le 12 juin, la 7^e étape du Critérium cycliste du Dauphiné libéré reliait Pontcharra à La Toussuire (117,5 km). Les coureurs sont donc passés par Saint-Colomban (montée du col du Glandon) avant de rejoindre le col de la Croix-de-Fer et Saint-Sorlin-d'Arves pour remonter ensuite vers Le Corbier et La Toussuire. On retiendra que c'est Thibaut Pinot qui est passé en tête au sommet du col du Glandon et que c'est Joaquim Rodriguez qui a gagné l'étape.

► **ARVAN-VILLARDS.** La 18^e édition du tour Arvan-Villards se déroulera le 13 et 14 juillet avec départ (8 h 30) et arrivée à Saint-Colomban (Chef-Lieu). Aux deux parcours de 118 km et 85 km, s'ajoutera une formule randonnée cyclotouriste. Au départ de Saint-Colomban, les cyclosportifs graviront le col du Glandon puis enchaîneront avec le col de la Croix-de-Fer avant de plonger sur Saint-Sorlin-d'Arves et la vallée de l'Arvan. Au barrage de Belleville, les deux parcours « monteront », par le col du Mollard, jusqu'au plateau des Albiez, avant de rejoindre Saint-Jean-de-Maurienne. Là, le grand parcours conduira les plus courageux à La Toussuire, via Le Corbier, la descente se faisant par Les Bottières et Jarrier. A Saint-Jean-de-Maurienne, les deux tracés redeviennent communs pour la montée finale vers Saint-Colomban. Premières arrivées prévues vers 13 h 30. Les inscriptions sont ouvertes sur Internet. Cette épreuve comptera pour le challenge national « Cyclo'tour » 2011.

► **TRANSMAURIENNE.** Cette épreuve de VVT (23^e édition) se déroulera du 3 au 7 août et débutera par un prologue (3 août) à Saint-Jean-de-Maurienne. Le 5 août, la 2^e étape aura lieu entièrement aux Villards avec départ et arrivée à La Pierre. Et, comme sur tous les sites d'arrivée, la TransMaurienne-Sybelles proposera, de 10 heures à 17 heures, tout un programme d'animations variées (VTT, BMX, escalade, château gonflable, etc.) ouvertes à tous et encadrées par des moniteurs diplômés.

► **PLAN D'EAU.** La buvette du Clos (la Paillote) a été donnée en gérance par le conseil municipal de Saint-Colomban à Céline Rostaing-Troux. Elle sera ouverte du 2 juillet au 4 septembre, tous les jours de 12 heures à 19 heures, et tous les soirs, le jeudi, vendredi et samedi.

► **CENTRE ÉQUESTRE.** Le centre équestre sera (de nouveau) ouvert en juillet et en août avec l'association de Sainte-Marie-de-Cuines « Cheval notre passion ». De son côté, et durant la même période, Clément Girard proposera des balades avec des ânes.

► **ORMET.** Le télésiège de l'Ormet sera ouvert tous les mardis de 11 h 30 à 16 h 30, du 19 juillet au 9 août (en fonction des conditions météorologiques) ; tarifs : pour les piétons (aller et retour) : 5,20 €, et pour les VTTistes : 10,40 € la demi-journée. Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans. Tickets en vente à la Maison du tourisme.

► **OT.** Durant tout l'été, le samedi à 18 heures, sur la terrasse près de la place où se tient (le dimanche) le petit marché hebdomadaire, l'office du tourisme (OT) présentera le programme des animations de la semaine en proposant un « pot d'accueil » en guise de bienvenue. Par ailleurs, un passeport détente est vendu par l'OT (50 euros). Il se présente sous la forme d'un carnet, non nominatif, composé de 25 tickets (d'une valeur de 2 euros chacun) qui permettent de participer plus facilement aux activités.

► **OT (bis).** Le 1^{er} juillet, Chantal Berthier (vice-présidente) et Claude Gauterin ont démissionné du comité de direction de l'OT pour, respectivement, des « raisons personnelles et professionnelles » et des « raisons personnelles ».

■ INSOLITE

A la rencontre de l'Afrique !

Le 31 juillet, alors que la saison d'été battra son plein, la vallée des Villards accueillera, dès 10 heures, tout un continent : l'Afrique, « avec ses grands fauves et ses tribus, ses coutumes et ses rites, sa chaleur et son immensité ». Ce sera, en somme, l'occasion d'un retour aux sources de l'humanité avec, tout d'abord, une exposition de photographies dans la salle du bâtiment d'accueil de La Pierre.

Un peu plus loin, sur le parking de La Pierre, « l'âme de Livingstone habitera le lieu ; sa mémoire vous accompagnera sur les traces du rhinocéros blanc pour un safari animalier à la rencontre des éléphants, des girafes et autres animaux de la savane africaine. Pendant que des enfants descendront le Zambèze en pirogue, tout en prenant garde aux attaques des crocodiles affleurant la sur-

face de l'eau, d'autres effectueront un inoubliable Paris-Dakar en quad ».

Chants, danses, percussions accompagneront le repas de midi qui sera pris à l'ombre des tentes sahariennes qui seront dressées, toujours sur le parking de La Pierre. Tout au long de la journée, « on trouvera buvette, marché artisanal, structures gonflables, et bien plus encore, pour se laisser envouter par la magie africaine... » Renseignements et inscriptions auprès de la Maison du tourisme.

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 - Saint-Colomban-des-Villards
Tél. : 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

PATRIMOINE ET CULTURE

L'association va éditer des cartes postales du costume villarin

L'assemblée générale (14 mai) est rapidement passée sur le bilan moral de l'exercice 2010 (largement discuté à la réunion du 16 octobre dernier). Tout au plus a-t-il été précisé que, depuis, la Maison du patrimoine a reçu la visite de 80 personnes et recueilli 75 euros de dons.

Côté financier, le solde de l'exercice est de 2 694,20 €. Une demande de subvention de 1 500 euros a été adressée à la communauté de communes de la vallée du Glandon (demande acceptée le 14 juin 2011).

L'association a ensuite arrêté les grandes lignes de ses activités 2011.

- Les dates des conférences ont été retenues auprès de la Maison du tourisme, soit les 22 juillet, 5 et 19 août 2011 à 20 h 30 à la salle des fêtes (*lire page 2*).

- La Maison du patrimoine sera ouverte de 15 h 30 à 18 h 30, le jeudi et le dimanche, du 14 juillet au 28 août, ainsi que le 15 août. Ouvertures possibles d'autres jours pour le club enfant ou tout autre groupe si l'association est prévenue 3 jours avant. La participation de l'office du tourisme (OT) est souhaitée pour assurer ces visites. On retrouvera dans la Maison du patrimoine l'exposition des costumes (qui sera complétée par 3 mannequins présentant un costume de deuil des parents, un costume de deuil des cousins et le costume de carême) mais également une nouvelle exposition réalisée par Stéphanie Chaboud-Crousaz et Christophe Mayoux sur les fontaines.

- Les journées d'Arvan-Villard, organisées avec l'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne et le Sivav, sont reconduites cet été (le jeudi). Si l'intitulé est inchangé (« De clochers en clochetons »), le thème sera cette année : « Le patrimoine caché ». Aux Villards, cette journée aura lieu le 25 août (de 9 heures à 17 heures) avec visite de la scierie et du moulin du Premier-Villard (et découverte des plantes sur le chemin y conduisant), des ardoises, du talc, et du pont du Rivaud.

- Journées du patrimoine (17 et 18 septembre 2011). L'an dernier, 30 personnes seulement ont profité de cette journée pour visiter les chapelles et la Maison du patrimoine. Cette année, l'assemblée générale a décidé de ne faire qu'une journée (18 septembre, jour où se tenait autrefois la foire de Saint-Colomban) qui sera consacrée aux chapelles du

Premier-Villard, des Voûtes, de La Pierre et de Lachal.

L'association a reçu des dons. De Danièle Nicol (une coiffe en toile, complète), de Martine Ferroud (peignes à carder la laine), de Anny Gauthier-Vaslin (une chemise homme, une culotte femme, un caleçon homme, une chemise femme), et de Jean Garbolino (sa collection des *Petit Villarin* ainsi que des archives sur la vallée des Villards photocopiées par lui et rangées dans des pochettes en plastique regroupées dans des classeurs). (A ce sujet, l'assemblée a convenu qu'il fallait organiser la pièce des archives de la Maison du patrimoine avec une table, deux chaises et des meubles moins hétéroclites. Pour réfléchir à cette question et proposer une organisation nouvelle Martine Ferroud, Roger Darves, Gilbert Martin-Cocher, Gilbert Emieux et des employés municipaux des deux communes se réuniront début juillet.) L'association lance un appel pour un racloir de ramoneur.

L'association a contacté Michel Martin-Garin (photographe) qui a réalisé 150 photographies des pièces de costume appartenant à l'association, à Xavier Mugnier et à Martine Ferroud. L'association en éditera huit en cartes postales (les croix, les broches, les orizous, les châles, les barrettes, les rubans, les ceintures et les manches) à 1 000 exemplaires chacune pour environ 70 euros (soit un coût total de 560 euros), Michel Martin-Garin nous offrant son travail.

Dans le même ordre d'idée, à la lecture d'un compte rendu de réunion de l'association, publié dans *Le Petit Villarin*, Danièle Nicol a pensé faire des cartes sur le costume, aquarelles que l'association pourra vendre à l'OT. Là aussi, Danièle Nicol, qui a présenté ses réalisations, offre son travail.

Mme Reine Foray, de l'Association de sauvegarde du patrimoine du Thyl, organise une visite de Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), du 27 au 28 août prochain. Actuellement 9 membres de l'association se sont inscrits pour participer à cette sortie.

L'assemblée générale a réélu Jeannine Martin-Garin et Simone Favre-Teylaz, dont le mandat était à renouveler, membres du conseil d'administration, et maintenu à 5 euros le tarif de la cotisation. L'association compte actuellement 25 membres.



■ Autour du bassin du Planchamp (aux environs de 1935). Debout, de gauche à droite : Césarine Quézel (à gauche de la fontaine), Fernand Blanc, Marcelle Tronel-Peyroz, Marie-Rose Tronel-Peyroz, Rose Quézel-Marche, Marie Caviggia, Henri Caviggia, Thérèse Blanc, Catherine Quézel-Bonjean, X., et Mélanie Frasse-Sombet ; assise, au premier plan : Rosalie Frasse-Sombet.

APRÈS LA VISITE DU CONSEILLER GÉNÉRAL AUX VILLARDS

Changement dans le soutien aux associations cantonales ?

Fraîchement élu conseiller général du canton de La Chambre, Jean-Louis Portaz s'était aussitôt rendu dans les 14 communes du canton accompagné de sa suppléante, Jacqueline Dupenloup.

Aux Villards, ces réunions s'étaient déroulées le 4 mai à Saint-Colomban (à la mairie, en présence de Maurice Bozon, maire, et de conseillers municipaux) et le 6 mai à Saint-Alban (dans la salle des pompes, en présence de Maurice Darves-Bornoz, maire, de Norbert Combet, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), et, là aussi, de conseillers municipaux). Etaient aussi invitées les associations locales. Et leurs représentants étaient bien là, nombreux à Saint-Colomban, un peu moins à Saint-Alban où l'on notait cependant la présence de quelques habitants.

Le but de cette visite était de rencontrer, à la fois, les élus, pour parler avec eux du fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) qui dispose de 215 000 euros pour le canton (celui de Saint-Jean dispose de 1 million d'euros), et le milieu associatif, pour présenter le fonds départemental d'animation locale (FDAL) qui met à la disposition de chaque conseiller général – et donc de chaque canton – une enveloppe annuelle de 4 500 euros pour les associations.

En préambule, Jacqueline Dupenloup avait rappelé que la vallée comptait de nombreuses associations, toutes très dynamiques, qui mobilisaient dans la vallée un grand nombre de bénévoles, été comme hiver. S'en était alors suivi un tour de table où chacun avait présenté son association, ses buts, ses moyens et... ses besoins.

Selon Jean-Louis Portaz, jusqu'à présent, ces subventions semblaient avoir été attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Ce qui avait conduit à un « saupoudrage » de quelque 200 euros par association (il en existerait quelque 150 dans le canton de La Chambre) sans vérifier si ces aides étaient nécessaires. Ainsi, par exemple, l'office du tourisme (OT) de La Chambre et la Maison du tourisme des Villards avaient-ils reçu 100 euros et 200 euros alors que leurs budgets (assurés en grande partie par des fonds publics) sont sans commune mesure avec ceux d'une association qui ne compte que quelques adhérents.

Les règles d'attribution allaient donc changer. Auraient été pris en compte, en premier lieu, la vocation cantonale (ou pour le moins intercommunale) de l'association (ou de la manifestation) qui demandait. Le but étant d'aider une animation plutôt que d'attribuer une subvention de fonctionnement. Une aide spéciale aurait même pu être apportée à une association nouvellement créée ou qui était (momentanément) en difficulté financière. Il aurait pu également se faire qu'une somme

plus importante soit attribuée pour financer la réalisation d'une opération d'envergure comme, par exemple, le rassemblement des costumes de Maurienne (quand il est organisé dans une commune du canton).

Christophe Favre-Novel, président du club des sports des Villards, avait estimé, lui, que la question financière n'était pas toujours la plus importante pour une association, au contraire de la publicité qu'elle devait assurer pour faire connaître ses activités. Car les bénévoles hésitaient à faire des kilomètres pour aller coller des affiches dans les communes voisines. Il avait alors proposé qu'une structure cantonale (l'OT du canton de La Chambre, par exemple) regroupe et diffuse les programmes et les affiches de toutes les associations cantonales. Ce qui aurait été une aide indirecte très appréciée. Cette idée, originale, avait séduit l'assistance et aurait pu rapidement être mise en œuvre.

Puis la discussion s'était portée sur le FDEC qui permet au conseil général d'attribuer des subventions aux communes selon des critères, nombreux, que le conseil général de Savoie a harmonisé l'an dernier.

Les demandes de subventions des communes sont classées en 3 niveaux de priorité par les services du département, ce qui détermine les montants alloués. Les subventions concernent l'entretien et la mise aux normes des bâtiments publics (églises, salles de sport, etc.), la réfection et l'entretien des voiries communales, ou la réfection des parapets en pierre le long des routes départementales (comme ce fut le cas pour la route départementale 927 qui mène au col du Glandon).

L'an dernier, la CCGV a bénéficié d'une subvention de 29 000 euros pour l'achat d'un engin de déneigement et la commune de Saint-Colomban a été aidée pour l'achat d'une mini-pelle et pour la réfection du plan d'eau du Clos. Cette année, Sainte-Marie-de-Cuines touchera 67 000 euros.

A Saint-Alban, d'autres sujets avaient été abordés comme la télévision numérique terrestre ou la politique touristique cantonale. Sur ce dernier point, on avait appris qu'une réunion serait programmée entre les trois OT du canton (des Villards, de La Chambre et de Saint-François-Longchamp).

Et à l'issue de ces rencontres, Jean-Louis Portaz avait promis de renouveler fréquemment ce type de réunion.

Mais, tout cela, c'était avant que le tribunal administratif de Grenoble n' invalide l'élection de Jean-Louis Portaz suite au recours déposé par Daniel Dufreney (28 juin 2011). On revotera donc dans le canton de La Chambre. En espérant, quel que soit le prochain élu, que l'attribution des subventions aux associations cantonales soit désormais revue dans le sens d'une meilleure efficacité.

Christophe Mayoux

■ BRÈVE

► ELECTIONS CANTONALES. Après sa défaite aux élections cantonales du 22 et 27 mars dernier, Daniel Dufreney, conseiller général sortant, a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble pour contester l'élection de Jean-Louis Portaz, élu avec 4 voix d'avance et « (...) de surcroît récoltés (sic !) sournoisement dans des conditions de transparence fort discutables (...). Un résultat qui fait penser plus à une élection de délégué de classe pour collégiens qu'à la désignation d'un responsable territorial de la République. » Ainsi s'exprime Daniel Dufreney dans un tract publié (début juin) pour répondre au journal d'information édité par Jean-Louis Portaz (numéro 1, mai 2011). Dans ce tract, l'ex-conseiller général s'en prend aussi, nommément, à Jacqueline Dupenloup, suppléante de Jean-Louis Portaz, pour un article publié dans *Le Petit Villarin* de mars 2011 « où Mme Dupenloup fait part de mon désintérêt (NDLR : c'est Daniel Dufreney qui parle) pour la vallée des Villards ». Article qu'on cherchera en vain car Jacqueline Dupenloup n'a publié aucun texte dans ce numéro du *Petit Villarin* ! Cependant, Daniel Dufreney en profite pour indiquer, dans cette « réponse », le rôle qu'il aurait joué, avec le sénateur Jean Blanc, dans la création du district de la vallée des Villards en 1989. Ce qui a surpris (et fait sourire...) aux Villards où beaucoup de personnes se souviennent encore que ce dossier n'a connu, à proprement parler, aucune réelle difficulté administrative.

Améliorer le cadre de vie et contribuer au tourisme

C'est le 26 mai à 17 heures que s'est tenue, à la salle des associations du Martinan, l'assemblée générale des adhérents de l'association.

Accueillis par Maurice Bouchet-Flochet, président, l'assistance a d'abord rendu hommage à Jeannine Bellot-Mauroz (Valmaure) et Renée Favre-Bonté (Martinan), récemment disparues, qui étaient membres depuis de nombreuses années de l'association et régulièrement primées au concours des maisons fleuries. Maurice Bouchet-Flochet a ensuite annoncé que Chantal Renoud-Camus avait été, comme l'an dernier, embauchée par la commune de Saint-Colomban (à temps plein, de mai à septembre) pour assurer le fleurissement et l'entretien environnemental de la commune (cimetière, église, etc.).

Le marché aux fleurs, fixé l'an dernier le jour de Pentecôte, a été fixé cette année au 28 mai (*lire ci-dessous*). Une date qui peut paraître tardive mais, aux Villards, des (mauvaises) surprises climatiques sont toujours possibles rendant imprudentes les plantations précoce. Ainsi, si le 16 mai on relevait 2°C au Prin, le 1^{er} juin, au matin, 3 à 7 cm de neige recouvravaient la vallée !

Pour la mise en fleurs des hameaux, les marmites, balconnières, vasques à suspendre, grands bacs en plastique, etc., ont été pris en charge par le lycée du Bocage (qui s'est aussi chargé de la composition) avec, comme d'habitude, l'aide de bénévoles, tandis que des bacs et des totems étaient mis en place par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG).

Cela fait maintenant une trentaine d'années, qu'une fois plantées, ces fleurs sont arrosées et régulièrement entretenues (élimination des fleurs fanées) par des volontaires. Ainsi Colette et Emmanuel Favre-Tissot (Lachenal), Colette Bouchet-Flochet, Jacqueline Communal et Marie-Thérèse Ledain

(Martinan), Georges Maquet (Nantchenu), Christiane Girard (La Pierre), Chantal Renoud-Camus (Chef-Lieu), Jacques Girard et Aline Favre-Bonté (Les Roches), Chantal Renoud-Camus et Bernard Mugnier (Valmaure), Marie-Christine Martin-Fardon et Elie Martin-Cocher (Lachal), Jean-Pierre Martin-Garin (le Châtelet), et Evelyne Rostaing-Troux (La Perrière).

L'an dernier, Gilbert Pautasso a



■ Gilbert Pautasso, trésorier de l'association.

demandé de fleurir l'école ; un bac sera donc mis en place sur le parking de l'école, à côté de l'entrée. Demeurant tout près, Odette Emieux a accepté d'en assurer l'arrosage. L'an dernier aussi, un bac a été placé à Lachal d'en bas (intersection du chemin de la bergerie et de la route traversant Lachal).

Chantal Renoud-Camus avait en charge la mise de l'engrais dans les marmites des totems et des balconnières des ponts. Des bacs et des totems ont été fabriqués par Pascal Bozon et Philippe Gobil (employés communaux). Ils continueront cette opération ce printemps. Ce printemps aussi, des bacs ont été installés sur la terrasse de la mairie pour mieux la délimiter.

Le bureau a souligné que Jacques Girard et Paul Long étaient « toujours là » pour un coup de main, soit au printemps pour mettre le matériel, soit à l'au-

tomne pour l'entretenir. Emmanuel Favre-Tissot va se joindre à eux.

Aux concours 2010, 31 personnes ont été primées et 865 euros distribués en bons. S'estimant comptables des deniers publics, le jury (composé de Marcelle Pommier, Jacqueline Communal, Monique Pautasso et Maurice Bouchet-Flochet) juge avec rigueur et impartialité. Et si certaines personnes ont souvent le premier prix, c'est que les membres du jury leur attribuent de bonnes notes. Bien évidemment, ceux-ci ne se notent pas.

Pour concourir, il faut que le fleurissement soit visible de tous, notamment des touristes, même si c'est un loisir auquel chacun s'adonne, pour soi, par plaisir.

Côté finances, Gilbert Pautasso a indiqué que les recettes étaient de 4 787 euros (4 700 euros de subvention communale et 87 euros des cotisations des 29 adhérents) et les dépenses de 4 952,37 € dont 3 097,82 € pour l'achat de fleurs, 865 euros pour le concours maisons fleuries, 276,57 € pour des fournitures de bureau, 227,36 € en matériels et en terreau, etc. Le solde bancaire fin 2010 était de 529,74 €. Le solde CCP de 67,04 € (contre 248,70 € l'année précédente). Finalement, l'association disposait, à cette date, de 663,07 €. Les bilans moral et financier ont été adoptés à l'unanimité.

Depuis deux ans le nombre des adhérents est en baisse (notamment à cause de décès). En 2003 on en comptait 12, 24 en 2004, 26 en 2005, 28 en 2006, 30 en 2007, 38 en 2008, puis 36 en 2009, et une trentaine l'an dernier (mais des cotisations ne sont pas réglées à ce jour).

Le bureau comprend 5 membres : Marcelle Pommier, secrétaire, Jacqueline Rostaing-Troux, conseillère municipale, représentante de la commune de Saint-Colomban, Gilbert Pautasso, trésorier, Maurice Bouchet-Flochet, président, et Chantal Renoud-Camus qui conseille le bureau pour les projets de fleurissement. Tous ont été reconduits dans leur fonction et, cette année, Jacqueline Communal (Martinan) intègre le bureau.

Les bons d'achats pour le marché aux fleurs ont été remis aux lauréats 2010 ainsi que, pour les premiers prix, une photographie personnalisée prise lors du passage du jury. Il avait été demandé aux lauréats de venir en personne à l'assemblée générale. A ce sujet, le président a rappelé « que les lauréats ne sont pas primés sur inscription, et que l'attribution de bons d'achats est une faveur de la mairie de Saint-Colomban pour encourager le fleurissement, et non un dû ». Aussi, être présent (ou représenté ou, pour le moins, excusé) pour recevoir son prix semble être la moindre des politesses. Une observation semblable a été faite lors de la remise des prix du concours Arvan-Villard. Le président a aussi rappelé qu'au concours départemental 2010 du fleurissement, la commune de Saint-Colomban avait reçu – dans sa catégorie – le 1^{er} prix (bâtiments publics).

L'assemblée générale a pris fin avec une projection de photographies des plus beaux fleurissements villarins de l'été dernier, et par le verre de l'amitié.

Christophe Mayoux

[Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale.]

Encore une bonne chose de faite !

Comme les narcisses, les bourgeons et... l'avis du premier tiers de l'impôt sur le revenu, avec le printemps, immanquablement, revient la corvée de nettoyage « Les Villards, vallée propre » qui mobilise chaque année une « poignée » de bénévoles sensibilisés à la qualité de l'environnement.

Une trentaine de ces « militants » (parmi lesquels on notait la présence des deux enseignants et d'une demi-douzaine d'enfants de l'école accompagnés des parents) étaient rassemblés cette année, le 23 avril, à l'initiative de l'Association des amis des Villards et sous l'égide de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG).

Tous se sont appliqués à ramasser les déchets « abandonnés » le long des routes (sauf la route départementale, au-delà de Lachal) et à nettoyer les abords des chantiers (La Perrière, le Mollaret) faisant plus particulièrement porter leurs efforts sur les déchets « industriels », comme au Pied-des-Voûtes par exemple, qui est la porte d'entrée dans la vallée des Villards, où est situé le premier point « informations » villarin.

Gros nettoyage également aux abords de l'ancien garage des dameuses (La Pierre) où se trouvaient accumulés des déchets résultant de plus de 20 années d'exploitation des remontées mécaniques, mais aussi des déchets provenant du chantier du Mollaret (immobilier) situé à côté.

Avec un camion de la CCVG, ces déchets ont été transportés (par Stéphane Pezzani, Maurice Bouchet-Flochet, Emmanuel Favre-Tissot et Christophe Mayoux) à la déchetterie remplissant presque 3 bennes. Celle réservée aux aciers a, quant à elle, reçu près d'une tonne de métaux divers, un poids qui, aux cours actuels, aurait rendu heureux plus d'un ferrailleur !!

Vers midi, le repas, offert par la CCVG et servi dans la salle de réunion de la Maison du tourisme par son président, Norbert Combet, a réuni une vingtaine de bénévoles. Preuve de la charge de travail effectuée : les 4 personnes affectées au transport ne sont arrivées que vers 13 heures et, après un rapide repas, ont dû reprendre du service pour ne terminer leur tâche qu'en milieu d'après-midi.

Cette journée était placée sous le patronage de l'association chambérienne Mountain Riders qui devrait publier sur son site Internet des photographies et un compte rendu de cette corvée villarne.

L'an prochain, comme Sisyphe en son temps, des bénévoles (hélas, souvent les mêmes...) devront très probablement remettre leur ouvrage sur le métier.

Christophe Mayoux



■ Sans commentaire

BRÈVES

► **MARCHÉ AUX FLEURS.** Il s'est tenu le 28 mai sur la place du cimetière, la nouvelle configuration de la place du Chef-Lieu, devant la Maison du tourisme, avec la présence de bancs, n'étant plus disponible. Moins central, ce nouvel emplacement est néanmoins plus pratique car plus accessible au camion de livraison et aux chariots de présentation. Dès 9 heures, les habitués étaient là et les quelque 5 000 plants proposés (dont, nouveauté, des plants aromatiques) furent bien vite enlevés. Ces plants doivent être mis en terre rapidement, bien arrosés pendant quelques jours, et recevoir un peu d'engrais au bout de 15 jours. Les suspensions sont plus délicates, il faut les arroser régulièrement. C'est le lycée horticole du Bocage (Chambéry) qui a assuré cette vente comme les autres années. Sur le marché on a vu moins de monde que d'habitude mais aussi des clients nouveaux dû peut-être au fait que le pépiniériste de Sainte-Marie-de-Cuines a déposé son bilan (l'activité devrait être reprise prochainement). Malgré quelques quiproquos (des cagettes mises de côté par des clients faisant parfois l'objet de convoitise...), finalement tout s'est bien passé, la CCVG prêtant des barrières et des tables. L'an prochain, à la demande de quelques clients, moins versés dans le fleurissement que d'autres, peut-être faudra-t-il indiquer le nom des plantes sur les présentoirs. La présence toujours souriante de Chantal Renoud-Camus, des membres du bureau et de quelques bénévoles a permis toutefois, dès cette année, de ne laisser aucune question sans réponse. – (Ch. Mayoux.)

► **MARCHÉ AUX FLEURS (BIS).** Durant le marché aux fleurs, les petits pots de fleurs peints par les enfants de l'école se sont très bien vendus. L'école a ainsi pu réaliser un petit bénéfice pour financer ses activités. L'année prochaine l'école réfléchit à un marché de Noël.

► **FLEURISSEMENT A SAINT-ALBAN.** Cette année, à la hâte, on a dû s'occuper du fleurissement de la commune. Pour ce faire, on s'est alors tourné vers des professionnels de la ville d'Albertville où nous avons été très aimablement conseillés par Olivier Tosi, responsable des espaces verts. Après la livraison des fleurs, un peu tardive, par le Bocage, Sébastien Gamel (Eglise), agent horticulpe, est venu bénévolement en assurer la plantation, le 23 juin, aidé par les joyeux drilles Joël Cartier-Lange, Christian Campillo et Jean-François Lyard, le tout suivi d'un casse-croûte. Un grand merci à eux. Emmanuel Bellot-Mauroz bichonnera et arrosera les fleurs et les vivaces des massifs pendant toute la saison. Le coût de ce fleurissement est de 1 000 euros, en augmentation de 200 euros par rapport à l'année dernière. Ce n'est pas une question de coût, ni de concours, plutôt le plaisir de l'œil en voyant une commune propre et fleurie, donc accueillante. – (A. Gamel.)

ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIES DU 8-MAI

« Notre pays n'a pas perdu son honneur »

C'est devant une soixantaine de personnes qu'ont débuté à Saint-Colomban les cérémonies commémorant l'armistice du 8-Mai 1945.

En présence de quelques conseillers municipaux des deux communes, de Gilbert Emieux et d'Alfred Bozon, respectivement président et ancien président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, Georges Favre-Bonté, premier adjoint au maire, Maurice Bozon, absent, a lu le message de Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants.

Dans ce message, le ministre indiquait qu'au « printemps 1940, la France a payé un lourd tribut. Défaits militairement (...), les Français ont subi le poids de l'occupation : l'angoisse pour leur million et demi de prisonniers, les privations de toute nature, l'annexion dans le système nazi pour les uns, l'oppression politique, le pillage économique, les persécutions raciales, la répression pour tous. » « Notre pays n'a pas perdu son honneur. Seule nation, avec l'Angleterre, à déclarer la guerre à l'Allemagne à la suite de l'agression de la Pologne, quand d'autres se taillaient ou pactisaient, elle a eu le courage d'aller au conflit pour faire valoir ses valeurs, au rendez-vous de sa parole donnée. »

Et de conclure : « Ces événements se sont passés il y a 66 ans. (...) A tous ceux qui ne se sont jamais résignés, qui n'ont jamais abdiqué, qui espéraient la liberté ; aux hommes qui se sont battus, à ceux qui sont tombés, aux autres qui ont enduré tant d'épreuves, combattu avec tant d'abnégation, nourri tant d'espoir ; à

toutes celles et ceux grâce auxquels l'humanité a pu de nouveau croire en son destin, nous rendons, aujourd'hui, l'hommage qu'ils méritent. » La Seconde Guerre mondiale a fait 55 millions de morts, 3 millions de disparus, 35 millions de blessés, des veuves, des orphelins et des prisonniers par millions.

Cette année, trois clairons de la chorale l'Echo des montagnes (Sainte-Marie-de-Cuines) ont sonné le « garde à vous » ainsi que l'ouverture et la fermeture du ban encadrant la lecture du message du ministre. Auparavant, une gerbe avait été déposée au pied du monument aux morts par Gilbert Emieux et Robert Bozon, le porte-drapeau étant Georges Maquet. Puis ce fut la minute de silence, la sonnerie aux morts et la diffusion de La Marseillaise. Sans appel aux morts, cette partie de la cérémonie étant réservée pour le 11-Novembre.

Une demi-heure plus tard, toujours en présence des clairons de l'Echo des montagnes, la cérémonie se déroulait à Saint-Alban selon un protocole identique avec lecture du message ministériel par Maurice Darves-Bornoz, maire, le porte-drapeau étant Georges Maquet, la gerbe étant déposée par Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange. Quant à La Marseillaise, elle fut, là, chantée par les enfants de l'école primaire de la vallée, accompagnés par leur institutrice. Peut-être est-ce, là, la raison de la présence, familles comprises, d'environ 90 personnes. A la fin de la cérémonie, l'assistance était conviée à un vin d'honneur au Triandou.

Christophe Mayoux

Concours national de la Résistance : un jeune Villarin primé

Vincent Darves-Blanc est élève de 3^e à Saint-Étienne-de-Cuines. Au premier trimestre, son collège a reçu la visite d'un ancien résistant, M. Gallin-Martel, qui témoigna de son activité en Savoie et en Isère. Il leur présenta le thème du concours national de la Résistance et de la déportation (2010-2011) : « Les différentes formes de répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy ».

Bernadette Loschi, professeur d'histoire, sollicita ensuite la participation de ses élèves de 3^e.

Vincent Darves-Blanc et Dylan Maltoni (de Saint-Rémy-de-Maurienne) se plongèrent alors dans le livre (*) « Mémoires de Savoie : monuments, stèles et plaques : 18 juin 1940 – 30 septembre 1944 » et furent frappés par la photographie du monument qui, dans le village de La Chapelle, rend hommage à 5 victimes de la barbarie nazie. Ils commencèrent alors à partir de ce document un travail de recherche historique.

Les archives communales ne se révélant guère fructueuses, les deux adolescents contactèrent l'Office national des anciens combattants qui leur ouvrit des pistes de recherche. Archives départementales

de Savoie, musées de Villargondran et de Tercé (dans la Vienne) : Vincent Darves-Blanc et Dylan Maltoni explorèrent, là, tout document relatif aux 5 Chapelains.

Très aidés par Monique Giraud, adjointe au maire de La Chapelle, et par leur professeur d'histoire, ils consacrèrent tous leurs moments libres au collège à leur dossier et se déplacèrent plusieurs fois vers Chambéry, Villargondran et bien sûr La Chapelle, où ils rencontrèrent 4 personnes qui avaient connu les résistants et leurs familles.

Leur travail, après une présentation de la période historique 1939-1945 et du « village de La Chapelle pendant la guerre », fait ainsi revivre :

- Marcel Pépin, abattu le 20 mai 1944 par la milice au maquis des Glières ;
- Louis Machet, marié à Marcelle Pépin (tante de Marcel), fusillé le 28 août 1944 à Civray dans la Vienne (« pris les armes à la main ») ;
- Julien Cohendet, tué d'une balle dans la tête alors qu'il regardait passer les troupes de l'Afrika Korps remontant la vallée de la Maurienne ;
- Edwige Couchon, cousine de Sébastien Berthier (ancien conseiller général du canton de La Chambre, qui fut à l'origine de la constitution du groupe de résistants de La Chapelle), morte le 9 mars 1944 en déportation à Ravensbrück ;
- Célestin Piot, emmené par hasard par les nazis pour transporter du matériel vers Epierre, fusillé au retour par d'autres soldats allemands qui découvrirent à la teinture de ses cheveux qu'il était déguisé... et résistant.

Comme le souligne Vincent Darves-Blanc, le monument de La Chapelle, avec ces 5 plaques, résume bien le sujet du concours de la Résistance et de la déportation : qui réprime ? pourquoi ? sous quelles formes ? Et notre jeune Villarin de conclure : « J'ai découvert l'horreur de cette période et je me demande si nous serions capables des mêmes engagements que ces hommes et ces femmes... »

Vincent Darves-Blanc et Dylan Maltoni ont reçu le 4^e prix départemental (4 jours en Normandie, à la découverte des lieux du débarquement du 6 juin 1944, ainsi que de beaux livres) au cours d'une cérémonie très officielle à Montmélian. Le dimanche 21 août, ils seront présents, avec leur travail, à La Chapelle, où chaque année une commémoration perpétue le souvenir de ces heures terribles et du courage de ceux qui surent résister à la barbarie.

Notons que d'autres jeunes des Villards ont participé, au fil des années, au concours national de la Résistance et de la déportation avec le collège de Sainte-Étienne-de-Cuines dont l'engagement a d'ailleurs été souligné lors de la remise des prix départementaux.

Jacqueline Dupenloup



■ A Saint-Colomban (à gauche) comme à Saint-Alban (à droite), une assistance dans la route...



(*) Édité par la commission départementale de l'information historique pour la paix (Isère), Agraf Editions, Chambéry, 1992, 182 p.

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE CULTURELLE DU CANTON

Près de 150 spectateurs ont assisté au spectacle de fin d'année de l'école

Dans le cadre de la semaine culturelle du canton de La Chambre, un spectacle décentralisé a eu lieu à Saint-Colomban le mercredi 18 mai. Son originalité était d'allier deux temps forts, sur deux sites et sur des thèmes différents, avec divers partenaires.

Ce fut un véritable succès !

A 18 heures, les enseignants et leurs élèves ont reçu à l'école les parents et les habitants des deux communes villarinchées, en présence de Jean-Louis Portaz, conseiller général, de Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), et de plusieurs conseillers municipaux de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie.

Chacun a pu visiter, juste à côté de l'école, le jardin éducatif travaillé par les enfants, et visionner un diaporama présentant les étapes successives de sa réalisation.

L'aménagement du jardin fut une œuvre de longue haleine. Les enfants ont dû s'organiser dans l'espace et le temps, établir leurs plans, prévoir et commander leurs graines, apprendre les gestes justes. Le projet fut porté par les enseignants, mais prit aussi une dimension intergénérationnelle. Nicolas Carlioz, le maître de la classe des grands, remercia ainsi un magasin comme GammVert pour l'apport de semis, mais aussi les employés communautaires qui dégagèrent le terrain, Jean-Marc Bordas, Daniel Quézel-Ambrunaz, Jean-René Bozon-Vialle, Simon Cartier-Lange, les familles, les parents de la directrice d'école, qui tous apportèrent une contribution souvent très active (sans oublier la famille Girard pour le sentier d'ardoises).

Les enfants menèrent aussi à bien un élevage de chenilles, sous la conduite de Michel Savouret, enseignant retraité passionné par les papillons..., thème repris en éducation artistique avec l'aide d'Arnaud Pierson, artiste, jusqu'à la création d'un papillon géant, en papier mâché, aux couleurs et formes traînées sur une face par les petits, sur l'autre par les grands.

Aux branches des arbres du jardin –

taillés avec l'aide de l'Association des croqueurs de pommes, récemment créée en Maurienne pour la conservation, la taille et la greffe des pommiers – pensaient aussi des haïkus (petits poèmes) ou des tautogrammes (textes dont tous les mots commencent par la même lettre) ; et on pouvait voir au détour d'une sente quelques compositions de « Land Art » créées par les enfants (sculptures improvisées avec des éléments pris dans la nature).

Une heure après le début de la visite de ce jardin extraordinaire, c'est près de 150 spectateurs qui se retrouvaient à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour un concert de grande qualité. Se succéderont alors, dans des enchaînements quasi impeccables, l'orchestre des cuivres de l'école de musique du canton, les écoliers de CE2, CM1 et CM2, ou des deux classes, accompagnés tantôt par les cuivres, tantôt par la maîtresse d'école à la guitare ou par le piano électrique...

Les 7 élèves de maternelle n'hésitèrent pas à y aller de leur comptine – non sans serrer leur « doudou » dans leurs menottes – cependant que les GS, CP et CE1 interpréteront un petit air de flûte à bec de leur invention. Les adolescents du chœur cantonal présentèrent des chants mis en scène au cours de leurs entraînements bimensuels. La Villarine clôtura la soirée, le final réunissant tous les enfants de l'école, la Villarine, le chœur cantonal et les instruments.

Vers 21 heures, un buffet vint rassasier les affamés, avant que tout le monde ne se retrouve à l'extérieur pour un feu d'artifice dont les enfants se souviendront longtemps.

Marylène Coux, directrice de l'école des Villards, remercia la CCGV pour son aide « précieuse et spontanée ». Laurent Juillard, directeur de l'école de musique, souligna tout l'intérêt de cette semaine culturelle qui a su réunir les énergies de l'école de musique, des écoles et du collège du canton, des artistes de l'académie de Maurienne. Au vu de la très belle soirée artistique des Villards, on ne peut que rejoindre son souhait de voir la semaine culturelle reconduite au printemps prochain...

► **PERMIS DE CONSTRUIRE.** La surface maximale pour laquelle une simple déclaration préalable de travaux suffit pour agrandir une maison – au lieu du dépôt d'un permis de construire – va passer de 20 à 40 mètres carrés. Sauf avis contraire de la mairie, dans un délai d'un mois après la notification du dépôt de la demande, les travaux pourront être entrepris.

► **MISSION LOCALE JEUNES.** Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal de Saint-Colomban et vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon, a été élu (19 mai) vice-président de la Mission locale jeunes du pays de Maurienne. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat, Pôle emploi confie à la Mission locale l'accompagnement d'une partie des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi. La Mission locale intervient aussi, mais pour un moins grand nombre de jeunes, dans les domaines du social et de la santé. Les jeunes suivis dans le cadre de ce programme sont majoritairement issus des cantons de Saint-Jean-de-Maurienne, La Chambre et Saint-Michel-de-Maurienne. Le budget 2011 de la Mission locale jeunes du pays de Maurienne est de 612 809 euros.

► **GROTTES DES SARRASINS.** La campagne 2010 du projet « Productions de pierre ollaire en Maurienne » était basée sur des prospections sur la commune de Saint-Colomban. Leurs buts étaient de localiser l'atelier de transformation des blocs extraits de la carrière de la grotte des Sarrasins. Selon, Maëlle Lhemon (université de Fribourg), responsable de ces fouilles, ces prospections n'ont malheureusement pas donné le résultat escompté. Aussi, et même si le site villarin « reste important pour mieux comprendre les techniques d'extraction, les perspectives de recherches sur la commune de Saint-Colomban s'éloignent pour l'instant. Il faudrait maintenant de nouveaux indices (découvertes lors de travaux ou autres) pour redéfinir une base de travail. »

► **TNT.** Le 20 septembre, les Villarins qui n'auront pas fait évoluer leur installation de télévision ne recevront plus aucune chaîne. Pour les Villarins du haut de la vallée, qui reçoivent les chaînes de télévision via le ré-émetteur de Lachal, ils devront, d'ici là, installer selon toute probabilité une parabole, la réception de la télévision par Internet semblant toutefois possible malgré le (faible) débit dans la vallée. Pour les Villarins du bas de la vallée (Lachenal, Saint-Alban), les antennes « râteau » ne pointent pas sur Cuines (émetteur qui émet en télévision numérique terrestre - TNT) mais sur Montgellafrey-Beaurevers (les Villarins parlent de l'émetteur de « Montaimont » par erreur) situé plus haut dans la montagne. Or, selon des tests récents, aucune des chaînes de la TNT n'est actuellement disponible sur l'émetteur de Montgellafrey. Cependant la situation devrait évoluer cet été. Autre bonne nouvelle pour les Villarins pointant sur cet émetteur, la chaîne locale TV8 Mont Blanc devrait également être disponible. Reste à savoir si la chaîne locale iséroise Télé Grenoble, 2^e chaîne locale de la région Alpes, fera également partie des nouvelles chaînes captées aux Villards. – (Ch. Mayoux.)

► **VIE PAROISIALE.** Au cours du troisième trimestre, des messes seront célébrées le dimanche 10 juillet et le dimanche 14 août, à Saint-Colomban, à 10 h 30, et le dimanche 18 septembre à Saint-Alban, à 10 h 30. En outre, une messe aura lieu tous les samedis, à 18 h 30, à La Chambre, et tous les dimanches, à 10 heures, à Saint-Rémy. Une messe aura lieu également le dimanche 24 juillet au col de la Madeleine (10 h 30). Des messes pourront être dites aux Villards, dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis, en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux ou selon la présence d'un prêtre dans la vallée (se reporter à l'affichage devant l'église). Concernant le 15 août, la messe paroissiale aura lieu à la chapelle Notre-Dame de Beaurevers, à 10 h 30. Aux Villards, Olivier Velut, prêtre originaire des Roches, qui officiait jusque-là chaque 15 août dans l'église de Saint-Colomban, sera absent cet été. Cependant, grâce à Clémence Patillon (Martinan), un prêtre burkinabé pourrait officier cette année pour la traditionnelle messe de la fête patronale villarinche. – (Ch. Mayoux.)

► **AMIS DES VILLARDS.** A l'initiative de l'Association des Villarins des amis des Villards, une corvée a eu lieu le 4 juin pour remettre en état le chemin qui conduit au lac et au col de la Croix. Dès potron-minet, Evelyne Rostaing-Troux, Emmanuel Favre-Tissot et Jacques Girard ont entrepris de refaire en partie le chemin qui mène, au sortir de la passerelle nouvellement installée, au Sembuis, dressant notamment des cairns de signalisation. De leur côté, Paul Long, Georges Quézel-Ambrunaz et Christophe Mayoux ont nettoyé le chemin, depuis son départ jusqu'à son arrivée sur le premier plateau, salués par un chamois curieux de cette animation. Arcosses, genévriers et autres rhododendrons, qui empiétaient sur le chemin, ont donc été coupés en quantité. Enfin, une équipe de bénévoles composée de Jean-Marc Bordas et de son fils était plus particulièrement dévolue à la terrassement pour remettre en état le chemin, notamment aux abords des ruisseaux. Une bonne action pour un chemin très utilisé l'été.

► **CHASSE.** Le plan de chasse de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban sera, cette année (ouverture le 11 septembre prochain), identique à celui de l'an dernier sauf pour les chevreuils (+ 1 sur le massif du Grand Châtelard). Soit 65 chamois, 15 cerfs et 24 chevreuils. Sur une centaine de chasseurs, membres de l'ACCA, il y aura cette année 9 chasseurs « étrangers ».

► **BRACONNAGE.** Le 23 avril dernier, peu après 18 heures, dans une zone comprise entre le Psé de Zan (cascade) et la combe des chèvres, aux abords de la route départementale, un braconnier a abattu un jeune bouquetin avec une carabine munie d'un silencieux « artisanal », tirant deux coups pour commettre son forfait. Depuis la veille, avec sa compagne, il sillonnait la Savoie à bord d'un camping-car et n'avait pas de permis de chasse validé. Il a été interpellé, sur place, par les gendarmes, en présence de deux gardes-chasse fédéraux, et son matériel saisi. Alertés par un Villarin, alors aux morilles à quelques mètres seulement, qui a assisté à toute la scène, plusieurs responsables de l'ACCA de Saint-Colomban et des habitants avaient rapidement bloqué le camping-car (immatriculé dans l'Isère) du braconnier afin qu'il ne s'enfuit pas en attendant l'arrivée des forces de l'ordre. Curieusement, cette affaire semble avoir divisé la communauté villarinche, certains jugeant que ces Villarins n'ont fait là que leur devoir, d'autres estimant au contraire qu'ils n'avaient pas à s'impliquer dans cette affaire... L'auteur de ce délit risque deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. L'affaire a été transmise au parquet d'Albertville. La chasse est actuellement fermée en Savoie et le bouquetin est une espèce protégée.

■ BRÈVES

► **ÉCOLE DES VILLARDS.** Malgré un nombre d'élèves en baisse (19 contre 23 l'an passé) la 2^e classe a été maintenue pour la rentrée de septembre prochain qui verra le départ de Nicolas Carlioz et Fanny Cornu. A ce jour, une seule enseignante a été nommée : Cécile Grangeon qui aura, à mi-temps, les CE2, CM1 et CM2.

► **CANTINE SCOLAIRE.** L'EHPAD Bel Fontaine, maison de retraite du canton de La Chambre, ne donnant pas satisfaction pour la qualité des repas fournis, la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), qui a en charge l'organisation de la cantine scolaire, a décidé de changer de prestataire. C'est désormais l'Atrium (Saint-Jean-de-Maurienne) qui les livrera, à prix coûtant soit 4,51 €. Les familles paieront 3 euros, le quotient familial n'étant pas pris en compte. La différence (1,51 €) sera prise en charge par la CCGV. Jusqu'à présent, les familles payaient 2,50 €, augmentation de 50 centimes qui se justifierait par le fait que la CCGV doit acquérir 4 contenants (2 isothermes et 2 chauffants) pour le transport des repas (qui doit se faire en « liaison chaude »), et pour la participation aux frais de fonctionnement liés à la nécessité de récupérer les repas, tous les jours, à Sainte-Marie-de-Cuines. Dans cette nouvelle organisation, « il n'y a pas la possibilité de faire des repas végétariens », mais « des repas sans porc ou des repas pour des enfants allergiques sont possibles ». Par ailleurs, le pain étant fourni par l'Atrium, il ne sera plus acheté à la boulangerie de Saint-Colomban. Les inscriptions à la cantine doivent se faire auprès de la secrétaire de la CCGV (Nicole Martin-Cocher) avant le jeudi midi, pour la semaine suivante. Pour les enfants malades, l'annulation du repas devra se faire, le jour même, avant 9 heures (toujours au secrétariat). De même, il est possible (mais seulement de façon ponctuelle) qu'un enfant reste à la cantine, alors qu'il n'est pas prévu, en se faisant inscrire au secrétariat de la CCGV, le jour même, avant 9 heures.

ARVAN-VILLARDS

Les projets du Sivav, retenus par la Région

Le 7 avril dernier, le conseil régional de la région Rhône-Alpes a adopté la « convention de contrat de stations durables » portant sur le massif Arvan-Villard. Cette convention retient le principe d'une participation financière de la Région à hauteur de 800 000 euros pour une dépense chiffrée à 5,34 millions d'euros. Le département de la Savoie, l'Etat et l'Europe participent aussi au financement. Ce qui laissera à la charge du Sivav un peu moins de 50 % du coût des actions inscrites dans cette convention qui devront faire l'objet de demandes de subventions auprès de la Région dans un délai de 2 ans (le dispositif régional étant calé sur la période 2008-2013).

La vallée des Villards est principalement concernée par 3 des 14 projets retenus :

- Le premier concerne « l'aménagement d'une grenouillère été-hiver » dont les travaux sont évalués à 400 000 euros et qui sera subventionné à hauteur de 315 000 euros (115 000 euros de la Région et 200 000 euros du conseil général). Selon les termes de la convention, ces grenouillères « seront conçues (...) pour donner aux communes un lieu de rencontre toutes saisons qui puisse être un lieu de rassemblement et de démarrage des activités de pleines nature ».

- Le second projet prévoit « l'achat d'un bâtiment au col du Glandon par le Sivav, et sa réhabilitation en gîte et restaurant d'étape ». Cette action « doit permettre de positionner le massif Arvan-Villard de manière forte sur la randonnée, y compris la randonnée itinérante, et permettre la labellisation du tour Arvan-Villard ». Car, selon la convention : « La faisabilité du tour de l'Arvan-Villard s'est toujours heurtée à l'absence d'hébergement d'étape intermédiaire au col du Glandon, faisant de ce tronçon une étape trop longue. Le classement environnemental du site et la présence d'un ancien refuge sous-exploité, ne proposant plus que de la restauration rapide, ne permettaient pas d'envisager la création d'un nouvel équipement. » Cette opération, évaluée à 640 000 euros, sera financée, hors convention, par la Région, l'Adème et le département, et, dans le cadre de cette convention, par l'Etat (260 000 euros).

- Enfin, le 3^e projet s'intitule « Etude-action de faisabilité d'un système de transport intercommunal ». Évaluée à 380 000 euros, financés par la Région et l'Europe (71 % en tout), cette « action doit permettre, à terme, d'étudier la faisabilité d'un système de transport intercommunal en lien avec les villes de Saint-Jean-de-Maurienne et Sainte-Marie-de-Cuines (sic !), localisations des gares SNCF ».

[Source : Rapport n° 11.13.186 du conseil régional Rhône-Alpes intitulé « Tourisme et montagne : stations durables ».]

Et le Glandon, nom de lieu !

Si, dans le milieu cycliste, le col du Glandon est reconnu comme un grand col, force est de constater qu'il souffre encore d'un manque de notoriété dans les médias et les milieux touristiques. Des preuves ?

En mai, *La Maurienne* présente le Critérium du *Dauphiné libéré* 2011 et écrit que la dernière étape escaladera « le col de la Croix-de-Fer par Saint-Etienne-de-Cuines » sans faire référence au col du Glandon ni aux communes villarines. (Par courriel, la mairie de Saint-Colomban a dû intervenir auprès de la rédaction pour rappeler que Bernard Thévenet, directeur actuel de l'épreuve, lui, dans ses commentaires télévisés (et avisés) ne commettait pas cette erreur.) Début juin, c'est la radio France bleu Pays de Savoie qui parle de cette étape en « oubliant », là aussi, le col du Glandon...

Au printemps, Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, découvre qu'un document de l'Office du tourisme (OT) de Saint-Jean-de-Maurienne présente les cols de Maurienne sans citer le Glandon ! Elle alerte l'OT et contacte Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, et sa suppléante, Jacqueline Dupenloup, qui écrivent à l'OT de Saint-Jean : « Sur le volet de couverture figure un maillot de cycliste portant 5 noms : (...) Galibier *Télégraphe*, Madeleine, Glandon, Croix-de-Fer... Mais le col du Glandon n'apparaît plus, ensuite, dans les volets intérieurs. (...) Pourtant, le Glandon est bien un des « hauts lieux du cyclotourisme », un des « cols mythiques » du Tour de France (...). NOMBREUX sont les sites Internet ou les revues spécialisées qui le présentent comme un col de légende au paysage inoubliable (...). »

Rappelant que le conseil général de la Savoie l'avait retenu pour baliser son parcours et permettre aux cyclosportifs d'utili-

ser un système de chronométrage à l'aide d'une puce électronique, les deux élus concluent : « Il est donc dommageable, tant pour les cyclistes que pour la vallée de la Maurienne, qu'il ne soit pas retenu par le dépliant de l'Office du tourisme de Saint-Jean-de-Maurienne dans la liste des « grands cols en chiffres ». Nous gagnons bien sûr à ne nous priver d'aucun atout touristique. »

Ces démarches ont porté leurs fruits et l'OT de Saint-Jean-de-Maurienne a publié cette année une version corrigée de ce dépliant, mais, hélas, s'il mentionne bien le Glandon et son altitude, il indique une distance de 64 kilomètres (!) et un dénivelé de 1 374 m... (Données relatives à la montée du col par la combe d'Olle ?) Mais ceci n'est pas tout. Le texte explicatif laisse planter : « Le col du Glandon se situe entre les massifs de Belledonne et des Arves, trois kilomètres à l'ouest de la Croix-de-Fer qui le domine. (NDLA : dans le même document, par exemple, il n'est pas dit que le Galibier « domine » le *Télégraphe* !) Il relie la vallée de la Romanche à celle de la Maurienne. Elle n'est ouverte que de juin à octobre. » Bigre ! Le col du Glandon étant lui aussi généralement fermé à cette époque, si la Maurienne était elle aussi fermée, les Villarins seraient alors coupés du monde durant 7 mois ?

Par contre, pas d'erreur dans l'annonce de l'étape du 12 juin du *Dauphiné libéré*. Pour la bonne raison que si le prologue de Saint-Jean est bien indiqué, l'étape du col du Glandon a tout bonnement disparu du calendrier !! Alors certes, ce document a le mérite d'exister ; mais pour être efficace encore faut-il qu'il soit complet. Une simple (re)lecture de ce texte par un Villarin aurait évité la diffusion d'informations erronées et donc préjudiciables....

Christophe Mayoux

SATVAC

Forfaits : entre 2 et 3 % de hausse

La Satvac a fixé ses tarifs pour la prochaine saison de ski. Ces tarifs, pour les forfaits saison, sont en vigueur jusqu'au 17 décembre 2011. Après, ils coûteront plus chers (324 euros l'an passé). Les personnes qui ne seront pas disponibles à cette période, pourront acheter leur forfait saison sur le site Internet de la Satvac (<http://skipass-sybelles.com>), l'achat d'un nouveau support étant alors obligatoire, ou commander leur forfait par courrier, en envoyant leur demande à la société, accompagnée d'une photographie d'identité (récente et en couleur) et du règlement. Ces forfaits seront alors à leur disposition au guichet des remontées mécaniques à partir du 17 décembre.

- Pour le domaine skiable de Saint-Colomban [tarifs, hors support (*), approuvés par le conseil municipal de Saint-Colomban le 22 avril dernier], le forfait saison coûtera 165,50 € [143 euros pour les enfants de 4 à 12 ans, et les personnes de plus de 65 ans (**)]. Soit une augmentation de 2,2 % par rapport aux tarifs de la saison dernière.

Le forfait journée sera de 22 euros (19,50 € pour « enfant et vermeil »), le

forfait demi-journée (*** sera de 18 euros (16 euros), et celui pour 6 jours sera de 115 euros (97,50 €). Soit, là, une augmentation de 2,3 % par rapport à l'an dernier. L'extension Sybelles (valable sur un forfait séjour de Saint-Colomban) coûtera 22,50 € pour 1 jour et 82,50 € pour 3 à 6 jours (tarifs uniques). Enfin, le « passe famille » valable pour 4 personnes (2 parents et 2 enfants jusqu'à 20 ans ou 2 personnes de plus de 65 ans) coûtera 403,50 € pour 6 jours.

- Pour le domaine des Sybelles, le forfait saison coûtera 463,50 € (391,50 € pour « enfant et vermeil »), soit une augmentation de 3,0 % par rapport à l'an passé.

A noter qu'il est prévu que la station de Saint-Colomban soit ouverte du 17 décembre 2011 au 1^{er} avril 2012 (jusqu'au 20 avril pour Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves, et Saint-Sorlin-d'Arves).

(*) Rechargeable et réutilisable, vendu 1,50 €.
(**) Forfaits dits « enfant et vermeil », gratuits pour les enfants de moins de 4 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans.

(***) Le matin, la demi-journée court de l'ouverture à 13 heures, et l'après-midi, de 12 h 30 à la fermeture.

Retour sur les canons à neige

Certains m'ont fait le reproche d'avoir pris les Villarins pour des « demeurés » dans l'article que j'ai publié sur les canons à neige dans le numéro 155 du *Petit Villarin* (mars 2011 : « Les canons à neige vus du café de commerce »).

J'ai bien trop de respect et de tendresse envers nos anciens pour me permettre une telle attitude. En toute simplicité, j'ai tenté de reproduire, pour introduire une note de détente, le souvenir de mes années de jeunesse.

Alors, petit enfant, l'hiver, allongé dans mon lit, qui n'était autre que la crèche des brebis, je luttais de toutes mes forces pour écouter les anciens à la veillée, raconter leurs savoureuses histoires. Peut-être que certains voudraient gommer de leur mémoire ce passé. Ce n'est pas mon cas car cette vie ancienne fait partie de mes « tripes » et c'est en hommage à ces anciens que j'ai voulu, le temps d'un article, les faire revivre.

D'ailleurs, on peut constater que le problème des canons à neige est plus

complexe qu'il y paraît puisque je dois apporter quelques éclaircissements sur le contenu de l'article que j'ai publié dans le même numéro (intitulé : « Pour une bonne gestion de l'enneigement artificiel ») afin d'éviter toute méprise.

Concernant la culture de la neige artificielle, puisque tel est son nom, elle fait parfois l'objet de critiques. Cependant, à la demande du responsable local de sa production, je précise que le domaine de Saint-Colomban est approvisionné par un ruisseau et qu'il ne pollue donc aucune nappe phréatique. De plus, cette neige est produite sans ajout de polluant, les traces blanchâtres que l'on peut parfois deviner, en fin de saison, étant dues à la présence d'un très fort taux de calcaire contenu dans l'eau utilisée.

Je précise enfin que je ne suis responsable que des articles que je signe. Si j'écris un article, je le signe ; c'est la moindre des choses. Allez, je vais m'en « jeter » un petit pour faire passer l'accreté de la pilule.

Gilbert Pautasso

■ BRÈVE

► ENNEIGEMENT ARTIFICIEL. Le programme d'installation de canons à neige entrepris l'an passé concernait une zone allant du canon situé environ 250 mètres après l'*Auberge du Coin* jusqu'au croisement entre la piste des Conches et celle revenant de Bellard (piste des Bouyans). Les travaux s'étaient arrêtés juste avant le « S » des Bouyans alors qu'il restait 5 canons à placer, canons qui ont fait défaut cet hiver. Depuis quelques semaines, la fin de cette tranchée est en cours. Elle sera complétée par une nouvelle tranchée qui permettra de tenir enneigée une nouvelle zone (de retour vers la station) du domaine skiable, zone allant du croisement entre la piste des Bouyans et celle des Conches, jusqu'au Grand Creux (croisement entre la piste qui descend du téléski des Charmettes et la piste des Bouyans). Le projet initial a aussi été modifié (le nombre de canons prévus reste à 7 mais 2 seront à « double perche ») pour enneiger un maximum de pistes et palier l'enneigement de deux 2 points « noirs ». Un canon double perche peut enneiger dans 2 sens opposés en même temps. L'un de ces canons sera situé aux environs du plateau situé avant le téléski de Cuinat, et permettra d'enneiger le secteur du téléski et la piste qui en descend. L'autre sera installé sur la piste de descente, environ 150 mètres après l'arrivée du téléski des Charmettes, dans la petite combe. Ces modifications ne devraient pas entraîner des dépassements dans le budget prévu, ces canons étant tous alimentés sans modification de la configuration de l'usine à neige actuelle. Pour accélérer les travaux, et les terminer avant le début de la prochaine saison hivernale, l'entreprise 3BTP a lancé un appel d'offres local pour embaucher du personnel. – (C. Mayoux.)

Réunion publique, le 26 août, sur l'extension du périmètre de l'AFP

Le groupe de travail chargé d'étudier le projet d'extension du périmètre de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale s'est réuni le 24 juin pour prendre connaissance, entre autres sujets, de la lettre, expliquant les motivations de l'AFP, qui sera envoyée aux propriétaires concernés (*).

Une réunion publique d'information se tiendra le 26 août à 14 heures sur ce sujet, en présence de M. Lacour qui précisera, à cette occasion, comment se déroulera la prise de décision (organisation du scrutin, droits de vote, calcul de la majorité, etc.).

De son côté, le conseil syndical, réuni le 11 juin, a été informé que Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, refusait à l'AFP le branchemen d'un point d'eau sur le réseau d'eau des fontaines (eau du Merlet) au prétexte que cette eau n'était pas potable et que la continuité de service ne pouvait être assurée. Il suggère à l'AFP de demander un branchemen sur le réseau d'eau potable avec mise en place d'un comp teur et facturation de l'eau consommée aux conditions en vigueur à Saint-Alban. L'AFP aurait renouvelé sa demande en donnant des précisions sur la façon dont cette eau serait utilisée (alimentation du bétail).

Le conseil a également pris connaissance de la convention pluriannuelle qui

va être signée pour 5 ans avec Françoise Darves-Blanc pour le lot vacant, et du fait que l'entreprise Jamen TP allait reprendre le marché précédemment attribué à l'entreprise AEMV qui ne peut pas le réaliser. Enfin, dans l'été, la plate-forme de traite devrait être construite et le point d'eau aménagé.

Par ailleurs, le chemin d'accès au plateau du Bessay est un chemin non cadastré qui emprunte une parcelle, appartenant à Guy et Gérard Bozon-Verduraz, dont une partie doit être lotie. L'AFP a donc étudié la possibilité de déplacer partiellement ce chemin, en accord avec les frères Bozon-Verduraz. Une autorisation devrait être demandée aux nouveaux propriétaires concernés.

Après la réunion, une partie du conseil est allée vérifier que le lot de Thierry Martin-Cocher (près de la maison Benna) n'avait pas été exploité ce printemps (le président de l'AFP rencontrera Thierry Martin-Cocher à ce sujet), puis (cette fois en présence de Jean-Baptiste et Janine Chaboud-Crouzaz) est allée constater les « dégâts » qui auraient été causés par les brebis de Françoise Darves-Blanc, au Tremblay, sur des pommiers.

(*) Etaient présents : Serge Lacour (chambre d'agriculture de la Savoie), U. Darves-Blanc, Noëlle Noël, Georges Quézel-Ambrunaz, et René Emieux. Absents excusés : D. Briançon, Joanny Darves, Ed Lauminy, Patricia Valcke.

« Afin de rétablir la véracité du débat... »

« Afin de rétablir la véracité du débat », un « groupe de propriétaires » membres de l'AFP intercommunale a « jugé indispensable d'apporter quelques informations rectificatives et/ou complémentaires » au compte rendu officiel de l'assemblée générale du 19 mars 2011 rédigé par Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'AFP.

Cette mise au point a pris la forme d'un document d'une page, recto-verso, envoyé aux propriétaires.

Dans ce texte probablement rédigé, par Christiane Quézel-Yoyon (qui donne son numéro de téléphone personnel pour toutes demandes de précisions), un certain nombre de faits sont rapportés concernant, notamment, l'enregistrement des mandats, et des demandes de retrait de parcelles (de l'AFP) émises par quelques propriétaires.

Sur le premier point, par exemple, c'est « le non-respect des prescriptions statutaires en vigueur depuis mars 2010, ajouté à certaines anomalies récurrentes » qui ont amené ce groupe de propriétaires « à rejeter – 65 voix contre – le compte rendu des AG du 30 octobre 2010. »

Mais au-delà de ces faits, dont seules les personnes qui étaient présentes à cette réunion peuvent dire s'ils sont exacts et, dans ce cas, de nature à avoir faussé les débats, ce qui ressort de ce texte documenté c'est finalement la volonté des auteurs de convaincre les propriétaires que l'AFP, en définitive, les dépossède de leur droit de propriété.

Et de citer l'exemple d'un « demandeur [qui a] fait remarquer que malgré son refus d'adhérer à l'AFP, toutes ses parcelles incluses dans le périmètre

avaient été « baillées », sans son accord et sans qu'aucune information ne lui soit communiquée quant à la répartition dans les différents baux ! », demandeur qui se serait attiré cette réponse : « Les décisions « majoritaires » s'appliquent à tous les propriétaires, adhérents ou non... »

D'où la conclusion : « Preuve s'il le fallait encore, qu'une fois l'AFP créée, avec ou sans baux sur les parcelles, nous ne sommes plus maîtres de nos terrains ; cette « expropriation déguisée » n'étant pas actée, il s'agit bien, sans conteste possible, d'une mise à disposition forcée, avec des conséquences substantiellement défavorables. »

De même, concernant l'extension de l'AFP, ce texte rappelle l'article 22 des statuts de l'AFP : « Pour une extension de plus de 7 % de la surface existante, comme pour une création, dans le périmètre déterminé, il faut dégager une majorité de propriétaires adhérents. Sont considérés comme adhérents : les propriétaires volontaires, plus les propriétaires qui ne répondent pas, plus les propriétaires décédés inscrits au cadastre ! Si l'extension fait moins de 7 % de la surface existante, elle est décidée par la seule majorité syndicale, sans enquête publique ni assemblée générale. »

Un rappel pour souligner encore la même idée d'une obligation imposée à une minorité par une majorité agissante.

Ceci étant désormais clairement expliqué et, sans doute, clairement compris par les membres de l'AFP, une question se pose : quelles sont les solutions alternatives pour reconquérir des espaces agricoles ? Si, naturellement, cette reconquête reste un objectif utile à la collectivité villarinche.

Intermarché a ouvert ses portes

Le nouveau magasin de l'enseigne Intermarché, qui a ouvert ses portes en mai dernier, a été inauguré le 17 juin. Il est situé sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, en face de la pépinière aujourd'hui fermée.

Cette grande surface présente une surface de vente de 2 500 m² (identique à celle d'Hermillon), une station service ouverte 24 heures sur 24 (avec 6 pistes au lieu de 2), un parking de 200 places (dont 6 places accessibles aux personnes à mobilité réduite). Entre 15 et 20 personnes auraient été embauchées. Des travaux de voiries ont été nécessaires et l'entrée se fait, à sens unique, par le rond-point de l'autoroute, la sortie s'effectuant sur la départementale. Toute la zone devrait être éclairée et placée sous surveillance vidéo.

Les terrains nécessaires à cet équipement commercial (près de 20 000 m²) ont été achetés par la commune de Sainte-Marie principalement à l'Etat (à l'exception d'une petite parcelle appartenant à la Société française du tunnel routier du Frêjus) pour plus de 90 000 euros, puis revendus à l'aménageur.

Quant à l'ancien magasin, d'après des comptes rendus des réunions des conseils municipaux des collectivités locales concernées, il pourrait devenir un magasin Netto, enseigne hard-discount appartenant au groupe Intermarché. Mais aucune information n'est venue depuis confirmer cette hypothèse. D'autant que l'enseigne Intermarché n'était que locataire des murs, le propriétaire pouvant désormais faire ce qu'il veut de ceux-ci (*).

Ce développement des commerces dans les communes de Cuines est-il une bonne nouvelle pour le petit commerce villarin ?

Certes, abondance de biens ne nuit pas... Mais le nouvel Intermarché est de taille impressionnante et des magasins hard-discount sont solidement implantés à Saint-Jean-de-Maurienne à une vingtaine de kilomètres de là seulement... Il est donc à craindre que le petit commerce du canton de La Chambre ne pâtitse

de ces ouvertures et de ces extensions.

D'autant que le 28 avril 2010, dans une interview à *Franchise magazine*, le président de Netto, Jean-Pierre Guénec, déclarait : « *Environ 40 ouvertures sont prévues en 2010, puis notre plan de développement portera sur 40 à 50 points de vente de plus par an. Le nouveau Netto est une arme de guerre très offensive (...). Son déploiement s'appuie sur la faculté que nous donne la loi de modernisation de l'économie d'ouvrir plus facilement des magasins de 1 000 m².* »

Dans ses vœux à la population, en janvier 2009, le maire de Saint-Etienne-de-Cuines Joseph Blanc déclarait, concernant les commerces : « (...) A la liquidation de Super U [NDA : ancien magasin, prédecesseur de l'ancien Intermarché], j'ai pu obtenir l'installation du groupe Intermarché, indispensable au canton, et même si son extension doit se faire sur Sainte-Marie, l'essentiel est de ne pas concurrencer les commerces du Mont Cuchet [NDA : centre commercial situé sur l'avenue de la gare, à Saint-Etienne-de-Cuines, à droite en montant], j'y veille tout particulièrement. »

Le tissu commercial de Saint-Jean-de-Maurienne, et de la Maurienne en général, s'est considérablement développé ces dernières années et la réorganisation de Cuines en est une étape supplémentaire. Par ricochet, les choses vont maintenant évoluer dans les communes limitrophes, apportant certes une proximité commerciale inconnue jusqu'alors mais aussi des risques de fermetures. Il reviendra alors aux Villarins de veiller, par leurs comportements de consommateurs, au quotidien, à conserver les deux commerces de détail alimentaires situés dans chacune des deux communes de la vallée.

Christophe Mayoux

(*) D'autres informations, non confirmées, indiquent qu'un magasin de jardinage (ou de bricolage) pourrait s'installer dans ces locaux qui sont situés dans une zone artisanale et commerciale que la commune de Sainte-Marie-de-Cuines essaie actuellement d'agrandir....

L'Union commerciale et artisanale du canton réactivée

L'Union commerciale et artisanale (UCA) du canton de La Chambre a été réactivée fin août 2010 dans le cadre de l'opération collective de modernisation (OCM) entreprise par le syndicat du pays de Maurienne. Elle avait été créée en janvier 1980 puis mise en sommeil après le départ à la retraite de sa dernière présidente (Christiane Cohendet) et la cessation d'activité de sa trésorière (Audrey Combet), personne ne voulant reprendre le flambeau.

Elle compte actuellement 35 adhérents répartis sur les communes de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Avre, Saint-François, et Saint-Martin-sur-La Chambre. A ce jour, aucune entreprise villarinche n'est adhérente sur quelque 25 entreprises inscrites au registre du commerce des sociétés. Le bureau de l'UCA du canton de La Chambre est dirigé de manière collégiale par 5 administrateurs : Sandrine Sallier-Grenier (de l'enseigne L'Ecrin de Beauté, La Chambre), Peggy Nicoloro (A Fleur de Peau, La Chambre), Véronique Gachet (l'Edelweiss III, La Chambre), Erick Avallone (boulanger à La Chambre et à Saint-Rémy-de-Maurienne) et François Dufour (Vival, Saint-Rémy-de-Maurienne).

L'UCA a réalisé une tombola pour Noël dernier qui « a permis aux habitants du canton de jouer avec les commerçants et de gagner des paniers garnis ». « Actuellement, des sacs aux couleurs de l'UCA, auxquels sont intégrées les cartes de visite de tous les adhérents, sont en commande et devraient être diffusés prochainement. Cet outil de communication est complètement gratuit pour les adhérents. Enfin, un marché nocturne sera organisé le 26 juillet prochain à La Chambre avec emplacement gratuit pour les adhérents. Les actions sont définies par les adhérents, qui ont donc leur mot à dire, et l'UCA leur apporte un soutien. » L'UCA du canton est membre du comité de pilotage de l'OCM-Maurienne et possède une voix pour discuter les dossiers présentés.

Les rapports avec le pouvoir central :

l'exemple de l'affranchissement des droits féodaux

Au moment où la vallée des Villards est en passe, intercommunalité élargie oblige, de « perdre » une partie de ses marges de manœuvre et donc de son « autonomie », il est faut peut-être revenir sur quelques faits marquant des relations, souvent conflictuelles, entre les deux communes villarinches et le pouvoir central en rappelant comment Saint-Alban et Saint-Colomban se sont affranchies, nettement à leur avantage, des droits féodaux...

Et ceci dès le XVIII^e siècle qui fut pour la vallée des Villards, selon Pierre Bozon, un siècle de grand progrès. « En effet, en 1792, sa population est nom-

breuse et prolifique malgré une émigration incessante. La prospérité n'a cessé d'augmenter et, si beaucoup sont encore pauvres, les gens aisés n'ont jamais été aussi nombreux, preuve du revenu florissant de l'émigration hivernale. L'instruction se développe rapidement, et la primauté des nobles et des notaires a disparu. (...) Le régime féodal est aboli [et] quoique sous la tutelle de l'administration centrale, les communautés se gouvernent librement. » (...) « Les trente années qui vont de 1760 à 1790 furent assurément une des meilleures époques que la vallée ait connues. »

Les communautés villarinches étaient demeurées de petites républiques bien vivantes, quoique la tutelle du pouvoir central se soit faite plus pesante à mesure que croissait la force du souverain, désormais installé à Turin et pourvu depuis 1713 du titre de roi de Sardaigne.

On sait que le duc Emmanuel-Philibert, après avoir recouvré ses états, entreprit la tâche de les réorganiser solidement. Pour ce faire, il créa des impôts permanents car jusqu'alors existaient uniquement des levées extraordinaires, seules étant coutumières les redevances féodales. L'édit de 1564 créa la taille ducale, subside qui frappait le contribuable suivant ses facultés. L'impôt était réparti par communes et les syndics avaient la charge de le distribuer ensuite par familles, proportionnellement aux biens de celles-ci, et non, comme auparavant, par feu, unité fiscale beaucoup plus sujette à discussion. En 1564, Saint-Colomban fut tarifé à 619 livres 6 sols et Saint-Alban à 550 livres 6 sols, chiffres inférieurs à ceux de Saint-Jean-d'Arves, Valloire, ou Montaimont.

Mais pour assurer correctement l'impôt foncier, un cadastre semblait s'imposer, et les ducs de Savoie furent parmi les premiers souverains d'Europe à en avoir l'idée. Dès 1600, un édit décida de mesurer et classer les terres, mais il ne fut pas suivi d'exécution. Et c'est seulement le 9 avril 1728 que Victor-Amédée II ordonna la mensuration générale de la Savoie.

Aussitôt commencèrent les travaux des géomètres, assistés des estimateurs et des indicateurs, nommés par les communautés, en présence de tous les propriétaires. Aux Villards, les travaux étaient terminés en 1731 et aboutissaient à la confection d'une mappe ou plan parcellaire, et des livres cadastraux, notamment du cadastre-minute, où les parcelles étaient recensées par ordre alphabétique des propriétaires. Des rectifications furent apportées à la suite des inondations de 1733 qui endommagèrent certains fonds. La table alphabétique définitive, semblable à nos matrices cadastrales, fut terminée en 1738. La cote de la taille fut alors fixée pour chaque propriété.

Réalisé longtemps avant celui de la France, le cadastre de Savoie était une œuvre remarquable, qui permettait la juste répartition de l'impôt foncier. Lors des opérations d'estimes, les 171 communiers de Saint-Alban déclarèrent ne payer aucun droit seigneurial pour les communaux, mais reconurent payer la dîme au Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, qui, on s'en souvient, avait autrefois des droits seigneuriaux. Les 220 communiers de Saint-Colomban affirmèrent aussi ne devoir aucun droit seigneurial pour les communaux, mais, en plus, ne payer aucune dîme, fait vraiment extraordinaire. Les curés vivaient donc uniquement des revenus de leur cure, d'ailleurs bien modestes : en 1751, le curé de Saint-Alban dispose d'un revenu annuel de 82 livres 3 sols. Il est vrai qu'ils entretenaient un cheptel assez important : en 1789, le curé de Saint-Alban possède trois vaches et dix brebis et il tue un cochon.

Victor-Amédée II n'exempta de la taille que les terres dont les nobles et le clergé purent apporter la preuve qu'elles étaient des biens féodaux ou ecclésiastiques d'ancien patrimoine, non imposé en vertu de l'édit de 1584. La Délégation générale pour la vérification des fiefs examina soigneusement les preuves des ayants droit. C'est ainsi qu'elle rejeta la demande d'exonération de l'église de Saint-Alban. Il en fut de même pour les biens de la famille noble Martin. Celle-ci apportait bien la preuve que cette propriété était en sa possession depuis 1563, mais on lui fit observer que Henri Martin, anobli en 1517, pouvait avoir acheté beaucoup depuis son anoblissement et que, d'ailleurs, il ne s'agissait pas de biens féodaux. Ainsi tous les pro-

priétaires villarin, sans exception, furent soumis à l'impôt foncier qui, jusqu'en 1792, fut levé sur la base de 18,4 % du revenu net. Ce taux, voisin de l'impôt foncier établi sous Napoléon, était modéré, et la taille était bien plus légère qu'en France à la même époque : en 1792, la Savoie, peuplée de 441 000 habitants, payait seulement un peu plus de un million de livres, alors qu'en France, une province d'ailleurs privilégiée, le Vivarais, acquittait la même somme pour seulement 250 000 habitants.

Le duc Emmanuel-Philibert avait également institué la gabelle, ou impôt sur le sel, en 1560. Le monopole sur le sel était une source de gros bénéfices pour un état riche en bestiaux. Le sel était acheté en France et revendu par l'Etat. Pour contrôler la fourniture et lutter contre la contrebande, on établit le système de la « Consigne », document où l'on inscrivait exactement chaque année tous les individus et les bestiaux par famille. Chaque chef de famille devait acheter obligatoirement le sel alloué, à raison de 8 livres par personne au-dessus de 5 ans, de 4 livres pour une bête bovine, de 1 livre par ovin ou caprin, de 10 livres par porc tué, etc. Le secrétaire de la communauté confectionnait la consigne et la remettait au regrettier, commis chargé de la vente du sel et nommé par le conseil de la communauté. Au XVIII^e siècle, les regrettiers devaient s'approvisionner aux douze dépôts répartis à travers la Maurienne, dont un à Saint-Colomban.

Plus encore que le tabac, lui aussi soumis au monopole, la gabelle suscita une active contrebande, malgré la présence de bureaux de douane à Valloire et Saint-Jean-d'Arves. C'était en effet une opération très avantageuse, car le sel acheté à Briançon moins de 3 sols la livre se revendait 8 sols en Savoie. Le gouvernement dut prendre des mesures rigoureuses. L'édit du 14 janvier 1720, aggravé encore par la suite, punissait des galères, à temps ou à perpétuité, ainsi que de la confiscation de leurs biens, les contrebandiers et les receleurs. Les coupables armés qui tentaient de résister aux soldats de la gabelle étaient passibles de la peine de mort. Syndics et conseillers devaient, sous peine d'amende, dénoncer, arrêter, livrer les contrebandiers. Cette sévérité n'empêcha pas la contrebande de se développer avec de plus en plus d'audace.

Àinsi, le 2 mai 1755, Pierre-François Martin, aubergiste au Martinan, informe l'intendant de Maurienne que, la veille, une troupe de 21 contrebandiers bien armés, avec 22 chevaux, sont arrivés par la combe d'Olle et le col du Glandon, se rendant à Genève pour faire provision de marchandises de contrebande et qu'ils lui ont ordonné de préparer tout ce qui leur était nécessaire pour le retour. Plusieurs Villarin, attirés par l'aventure, se firent contrebandiers. Ainsi Marcel Martin, surnommé Four (sans doute Latour), qui rentra au pays en 1762 après une année d'absence, « avec nombre de beaux chevaux, montres d'or, différentes pièces d'argenterie et 10 à 12 000 livres, argent comptant, dont il s'est servi pour acquitter de fortes dettes et acheter quantité de biens à Saint-Colomban ».

Le plus célèbre, cependant, fut Pierre Rostaing-Capaillan, que l'intendant général de Savoie appelle, dans un rapport, « le fameux Capaillan » : arrêté en 1763, on ne sait ce qu'il devint. La contrebande devait disparaître lorsque le prix du sel fut abaissé à 4 sols, puis, en 1790, à 2 sols la livre, cette mesure voulant couper court à tout trafic illégal depuis que l'Assemblée Constituante française avait aboli la gabelle. On sait que la féodalité, issue du Moyen Âge, a subsisté dans toute l'Europe jusqu'au XVIII^e siècle et parfois au-delà. On sait aussi que dans les montagnes de Savoie elle n'avait jamais été bien lourde. Et c'est cependant la Savoie qui va donner l'exemple de l'affranchissement des biens féodaux. Déjà, en 1561, le duc Emmanuel-Philibert avait pris un édit préconisant les affranchisements, édit qui n'eut que peu d'effet en Savoie. Cependant, nous voyons le marquis de La Chambre affranchir, en 1682, de tous droits féodaux, Alban Tardy et ses neveux, de La Pierre, pour la somme de 50 pistoles d'Espagne.

Mais au XVIII^e siècle le roi Charles-Emmanuel III voulut émanciper tous ses sujets : le célèbre édit du 19 décembre 1771 abolissait la taille féodale et supprimait tous les autres droits seigneuriaux contre indemnité. Les seigneurs de Maurienne n'avaient d'ailleurs pas attendu la décision royale : ils avaient, les premiers en Savoie, inauguré les affranchisements. On se souvient que dès 1699 la marquise de La Chambre avait affranchi ses sujets des Villards. Mais il y avait les sujets du duc, dont les droits avaient été cédés à Pierre Martin Sallière d'Arve.

Pour débattre de l'affranchissement de ceux-ci, les assemblées générales des communautés furent convoquées en 1765. Celle de Saint-Colomban eut lieu le 26 décembre dans l'église, à cause du mauvais temps, sous la présidence du secrétaire-châtelain Nicolas Rostaing et du syndic Claude Paret-Butaz. On y évoqua l'affranchissement des Chambrains, en 1699, qui ne voulaient pas payer deux fois, et on résolut de soumettre le litige à l'arbitrage de l'intendant. L'assemblée déléguait ses pouvoirs à cinq procureurs : noble Jean-Baptiste Martin, avocat, Me Jean-Baptiste Girard (les Roches), Colomban Long (Lachenal), Louis Jamen (Lachal), Louis Bozon-Verduraz (Valmaure). Le lendemain, une assemblée identique se tint à Saint-Alban ; elle nomma aussi cinq procureurs : noble Jean-Baptiste Martin, le syndic Joseph Frasson-Gorret (Bessay), Jean-Baptiste Cartier (Bon Mollard), Joseph Chaboud-Crousaz (Premier-Villard) et Louis Darves-Bornoz (Frêne). À la suite de quoi, le 17 mai 1766, Claude-François de Rapin, comte de Cuines et Villards, par son mariage avec Rose Martin Sallière d'Arve, affranchissait les quatre communes de son comté pour la somme de 12 000 livres, dont 6 401 livres pour Saint-Colomban et 1 684 pour Saint-Alban. Le 18 mai, Saint-Alban pour la somme de 640 livres et Saint-Colomban pour celle de 410 livres se libéraient aussi des droits seigneuriaux appartenant à noble Jean-Baptiste Martin. Saint-Alban dut encore s'affranchir de deux autres fiefs relevant du chanoine Borivent et de G.-E. Touchet. Au total, Saint-Alban dut payer 3 484 livres 11 sols et Saint-Colomban 6 811 livres 6 sols. Il s'agissait là de sommes modiques et, surtout, bien inférieures à celles que durent débourser la plupart des communautés mauriennes : citons, à titre de comparaison, les 7 646 livres de Saint-Avre, les 26 657 livres de Fontcouverte, les 74 014 livres de Valloire. Beaucoup de droits féodaux avaient dû tomber en désuétude au cours des siècles : il en fut ainsi, sans doute, des redevances dues au Chapitre.

Aussi, transcrivant les chiffres sur son rapport, l'intendant de Maurienne grommelle que « Saint-Colomban-des-Villards a des communaux usurpés ». Sur les 647 943 livres versées par l'ensemble de la Maurienne, les deux communautés villarinches ne contribuèrent même pas pour 10 300 livres. Et encore doit-on observer qu'elles firent traîner le paiement en longueur puisqu'il ne fut définitivement réglé qu'en 1783. En tout cas, dès 1766, les Villarin ne payaient plus de droits féodaux, et le titre de comte de Cuines et Villards n'avait plus qu'une valeur honorifique.

PIERRE BOZON(*)

(*) Ce texte est extrait du livre de PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé).

Le schéma départemental de coopération intercommunale devrait pénaliser les communes villarinches

Pour le canton de La Chambre, le projet préfectoral présenté le 6 mai dernier à Saint-Baldoph à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) préconise la création d'une communauté de communes regroupant les 11 communes du canton encore isolées (La Chambre, La Chapelle, Les Chavannes, Montaimont, Montgellafrey, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-François – Longchamp, Saint-Martin-sur-La Chambre, et Saint-Rémy-de-Maurienne), 1 commune isolée du canton d'Aiguebelle (Epierre) et les 3 communes de la communauté de communes de la vallée du Glandon (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines). Soit 15 communes.

Selon le préfet ce regroupement « permettrait de travailler tout à la fois à la complétude de la carte de l'intercommunalité mais également à sa rationalisation, en intégrant dans la

démarche la communauté de communes du Glandon, et à sa simplification par la disparition possible de plusieurs syndicats intercommunaux ».

Et de développer : « Il existe sur ce canton une habitude de travailler ensemble qui, à défaut de s'exprimer au sein d'une intercommunalité intégrée, s'exerce au sein de plusieurs syndicats intercommunaux auxquels adhèrent et participent toutes les communes (...). Dès lors, le périmètre envisagé présente une réelle cohérence dans la mesure où le bassin de vie chambrais est structuré autour des trois principales communes de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne (60 % de la population totale) où se situent l'essentiel des services à la population mais également la gare ferroviaire, les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois ainsi qu'une partie des activités artisanales et commerciales (...). »

« D'un point de vue géographique, la commune d'Epierre est distante de 11 km d'Aiguebelle et de 15 km de La Chambre. D'un point de vue économique, l'existence sur La Chambre comme sur Epierre d'entreprises industrielles, dont 2 importantes unités chimiques, constitue un élément supplémentaire de rapprochement (...). »

Suit alors cette remarque, lourde de sens pour les Villarins : « La présence du barrage de Grand-Maison sur le ressort de l'actuelle communauté de communes du Glandon, des principales entreprises sur les communes de La Chambre, Saint-Rémy, Saint-Etienne-de-Cuines, Epierre, et des domaines skiables des Villards et de Saint-François – Longchamp constituent un atout majeur pour répondre aux enjeux de développement de ce bassin de vie. »

Les communes ont 3 mois pour se prononcer sur ce projet.

Les délégués

Pour répartir les sièges au sein du conseil communautaire les communes ont deux solutions :

- les sièges sont librement répartis, par un accord entre les communes membres, à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié de la population totale de l'EPCI, ou l'inverse (majorité qualifiée). Cet accord devra respecter les deux principes historiques de l'intercommunalité : chaque commune dispose d'au moins un siège ; aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Avec deux nouvelles contraintes : la répartition « tient compte de la population de chaque commune » (sans qu'une stricte proportionnalité soit nécessaire) et le nombre total de sièges du conseil communautaire ne peut excéder de plus de 10 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des règles automatiques qui s'imposent quand aucun accord n'est possible (*voir ci-dessous*) ;
- en absence d'accord, la répartition découle de la loi qui fixe un nombre total de sièges (selon la population de l'EPCI) à répartir entre les communes, en fonction de la population, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les communes ne récoltant aucun siège s'en voient alors attribuer (chacune) un, ce qui aboutit à dépasser le nombre total fixé initialement. Enfin, un volant de 10 % de sièges supplémentaires est réparti, soit automatiquement si les communes qui n'ont qu'un siège occupent plus de 30 % du total, soit, dans le cas inverse, par accord passé à la majorité qualifiée.

La future communauté de communes du canton de La Chambre aurait une population de 7 688 habitants (7 006 habitants sans Epierre). Ce qui lui permettrait d'avoir 22 délégués (population de l'EPCI comprise entre 5 000 et 9 999 habitants). (La loi a été modifiée sur ce point par rapport à ce qui était prévu : 1 siège par commune plus un nombre de sièges complémentaires fixé à 10 pour la tranche de population comprise entre 5 000 et 9 999 habitants). Un EPCI Arvan-Villards (3 021 habitants sans Sainte-Marie) aurait 16 sièges. (Avec ces méthodes de calcul, on devrait très probablement retomber, dans les 2 cas, sur un nombre impair de conseillers.) Selon ces critères, liés à la population (le potentiel fiscal des communes n'étant pas pris en compte par la loi), Saint-Alban et Saint-Colomban ne pourraient sans doute prétendre qu'à 1 délégué.

POINT DE VUE

Les embarras du choix

Le 6 mai dernier à Saint-Baldoph, le préfet de la Savoie a fait part à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) d'un projet de découpage du département en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Dans ce projet, où toutes les communes de Savoie sont intégrées dans une communauté de communes, le nombre d'EPCI se réduit à 21 (alors qu'il est aujourd'hui de 29). Les communes ont 3 mois pour rendre un avis sur le périmètre proposé. Mais si le périmètre proposé est refusé par une commune, celle-ci doit alors proposer une autre solution

qui respecte les conditions suivantes : suppression du maximum de syndicats (SIVU, Sivom), élargissement du périmètre englobant le maximum de communes et de population, solidarité financière maximale entre les communes membres de l'EPCI, respect des bassins de vie.

Pour le canton de La Chambre, où seule la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) existe, la proposition faite par le préfet consiste à regrouper toutes les communes et d'y ajouter Epierre (qui fait partie du canton d'Aiguebelle), soit 15 communes (*lire ci-dessus*).

Le préfet a aussi étudié et évoqué, mais sans la retenir, la solution consistant à fusionner la CCVG avec la communauté de communes de l'Arvan (CCA), pour créer un EPCI à 11 communes (10 si la commune de Sainte-Marie-de-Cuines est écartée pour être intégrée avec les communes du reste du canton dans une autre structure).

Depuis le 6 mai, les services de l'Etat travaillent uniquement sur l'hypothèse d'une communauté de communes qui regrouperait la CCVG avec les autres communes du canton et Epierre. Mais d'autres solutions peuvent être envisagées.

A – Les conséquences du plan proposé par le préfet

Ce projet, qui propose une modification du périmètre de la CCVG, ou sa disparition, aurait de lourdes conséquences en termes de fiscalité (manque à gagner pour la CCVG et/ou la commune de Saint-Colomban), mais en termes de compétences et de représentativité aussi. Alors que de nouvelles informations ne cessent de nous parvenir des services de l'Etat ou de cabinets spécialisés, et alors que des discussions ont lieu environ tous les 3 jours avec les communes voisines, voici, résumées au 15 juin 2011 et selon différentes hypothèses, les conséquences pour la CCVG (recettes budgétaires), la commune de Saint-Colomban (recettes budgétaires) et les ménages villarinches du projet préfectoral.

► 1^{er} cas : la CCVG englobe toute les communes du canton plus Epierre

Les 11 communes du canton de La Chambre qui ne sont pas en intercommunalité et Epierre intègrent la CCVG. L'EPCI qui en résulterait changerait probablement de nom mais continuerait à bénéficier des avantages fiscaux liés aux EPCI créés avant 1992 (non écrêté) comme cela avait été le cas quand la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a rejoint la CCVG. Cet EPCI resterait en fiscalité FPU et encaisserait tous les produits liés à la contribution économique territoriale (CET, anciennement taxe professionnelle) ; le taux cible (celui à atteindre puisqu'il a été le dernier voté et sur lequel toutes les communes devront

s'aligner) de CFE (1) resterait le dernier voté par la CCVG au mois d'avril dernier, soit 36,67 % (taux plafond qui permet d'encaisser le maximum d'écrêttement). Le nouvel EPCI pourrait verser des attributions de compensation aux communes qui seraient financièrement « perdantes » (elles n'encaisseraient plus l'ex-TP) et appliquer des taux d'imposition sur la TH, le FB et le FNB (impositions « récupérées » récemment du conseil général). (Aujourd'hui, la CCVG n'a pas modifié l'imposition des ménages puisque les taux qui sont appliqués sur ces 3 taxes sont ceux que le conseil général nous a transférés : TH à 5,18 %, TFB à 0 % et TFNB à 2,30 %.) Mais, en l'état actuel, les communes du fond de vallée qui ont sur leur territoire des entreprises industrielles ou commerciales ne veulent pas augmenter autant leur taux de CFE et refuseraient donc cette proposition préfectorale de regroupement.

► 2^e cas : la CCVG est dissoute

La CCVG est dissoute et un autre EPCI est créé avec les 14 communes du canton de La Chambre et Epierre. Cette création intervenant après 1992, ne confèreraient à ce nouvel EPCI aucun avantage fiscal concernant l'écrêttement de la TP de Grand-Maison. Le futur EPCI adopterait alors une fiscalité en taxe additionnelle avec CFE (ex-TP) de zone : sur les sections cadastrales des communes où il y a un fort potentiel fiscal, la CFE est plus élevée que sur le reste du périmètre de l'intercommunalité. Ainsi, la

CFE prélevée par l'EPCI s'élève à 29,53 % (chiffre donné par la direction des finances publiques) sur les zones des communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban où il y a les barrages et les retenues d'eau et à partir desquels de l'énergie est produite, alors qu'il n'est que de 4,01 % sur le reste du territoire de l'EPCI. La première année, les taux prélevés sur les 3 autres taxes payées par les ménages seraient de 1,76 % pour la TH, 2,83 % pour la TFB et 7,68 % pour la TFNB ; aujourd'hui, le total de ces taxes (CCVG et commune de Saint-Colomban) est de 5,19 % pour la TH (dont 0,01 % pour la commune), 50 % pour le FB (intégralement pour la commune) et 2,47 % pour le FNB (dont 0,17 % pour la commune). Pour maintenir inchangées les sommes payées par les ménages, chaque commune devra donc baisser d'autant le taux de chacune de ses taxes : à Saint-Colomban, les taux, s'ils sont votés, pourraient passer à 3,43 % pour la TH et 47,17 % pour la TFB mais ne pourraient pas être totalement compensés pour la TFNB. Il est à noter qu'à chaque fois que l'EPCI augmente de 1 % le taux de TFB, la commune de Saint-Colomban doit diminuer le sien d'autant puisque l'addition des deux taux est plafonnée à 50,40 % (en 2010). Ce qui fait, pour chaque pour cent en plus, 23 310 euros transférés à l'EPCI et donc perdus pour Saint-Colomban.

Dans les deux cas de figure ci-dessus

Les embarras du choix

Suite de la page 10

(une CCVG englobant toutes les communes du canton plus Epierre, ou CCVG dissoute et création d'un nouvel EPCI), et dans le cadre de la loi, Saint-Colomban et Saint-Alban auraient (probablement) chacun un seul délégué au conseil communal sur un total compris entre 22 et 27 (*lire page 10*).

Par ailleurs l'EPCI prendra comme

compétences toutes celles qui sont aujourd'hui gérées par chacun des 4 SIVU (maison de retraite, halte-garderie, école de musique, collège) et celles du Sivom qui sont beaucoup plus limitées que celles qu'a aujourd'hui la CCVG. Mais des compétences supplémentaires pourraient être ajoutées si une majorité qualifiée du nouvel EPCI le décide.

B – Les autres solutions

A côté de ces deux solutions, conséquences directes du schéma préfectoral on peut imaginer d'autres solutions.

► 1^{er} cas : transformation du Sivav en communauté de communes

Cette solution consisterait à regrouper la CCVG et la communauté de communes de l'Arvan (CCA), ce qui reviendrait donc à transformer le Sivav en une communauté de communes de 10 communes (11 avec Sainte-Marie-de-Cuines, ce qui serait peu probable). Là, trois cas de figure se présentent.

a) La CCA est dissoute et ses communes membres intègrent la CCVG. On garde le système FPU avec son taux maximum de CFE. Toutes les communes bénéficient de l'écrêtage villarin.

b) La CCVG est dissoute et Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines intègrent la CCA. Laquelle, créée après 1992, ne peut bénéficier d'aucun avantage fiscal type écrêtage. La perte financière serait séche pour les communes villaranches.

c) Les deux communautés de communes sont dissoutes et on crée un EPCI avec les mêmes conséquences que dans le cas 2 de la partie A ci-dessus.

Dans cette solution (regroupement des deux communautés de communes) les compétences du Sivav seraient reprises par l'EPCI ; elles sont principalement l'agriculture et le développement économique, en particulier l'activité liée aux domaines skiables. Quant à la représentativité, et dans le cadre de la loi, Saint-Colomban et Saint-Alban n'auraient sans doute qu'un seul délégué chacune sur un total de 16 ou 17.

► 2^o cas : création d'un EPCI intercantonal

Cette solution consisterait à créer un EPCI regroupant les communes des cantons de La Chambre et de Saint-Jean-de-Maurienne plus Epierre (2). La fiscalité pourrait être en taxe additionnelle (avec ou sans CFE de zone, et des taux de TH, TFB et TFNB qui ne sont pas encore connus) ou en FPU avec un taux de CFE probablement moins élevé que celui de la CCVG (qui est de 36,67 %). Mais étant une création nouvelle, cet EPCI ne pour-

rait pas bénéficier de l'écrêtage de Grand-Maison. Ses compétences reprendraient une partie de celles des 4 SIVU et du Sivom de La Chambre, l'aménagement des zones d'activités économiques, la participation au capital de Maurienne expansion entre autres. Dans un EPCI de cette taille, la représentativité de Saint-Colomban et de Saint-Alban serait là aussi réduite à un délégué chacune et donc proportionnellement moindre qu'au sein d'un EPCI plus petit.

Après ce tour d'horizon, on constate que dans tous les cas, et quelle que soit la solution choisie, la vallée des Villards et, dans une moindre mesure, mais quand même, la commune de Saint-Colomban, perdront une partie de leurs ressources financières. Par ailleurs, quelle que soit la solution adoptée, il est fort probable que l'on assiste à une reprise par le nouvel EPCI des compétences de l'eau et de l'assainissement et donc à une augmentation des impôts qui y sont associés (qui n'existent pas pour Saint-Colomban). La prise de compétence des ordures ménagères par l'intercommunalité, si elle est décidée par la majorité des communes membres ou si elle est imposée par les services de l'Etat, pourrait elle aussi donner lieu à une taxe supplémentaire pour les ménages.

Depuis l'annonce du projet du préfet, les discussions avec nos voisins se sont multipliées. Les candidats à la création d'un EPCI avec les deux Villards sont nombreux : la raison principale en est que la plupart voient là une façon de profiter des retombées financières du barrage de Grand-Maison et notamment du produit de l'écrêtage que se répartiraient jusqu'à présent les communes villaranches (avec Sainte-Marie-de-Cuines, depuis peu). En résumé, si on était moins riche, on intéresserait beaucoup moins de monde...

Pierre-Yves Bonnivard(*)

(*) conseiller municipal de Saint-Colomban et vice-président de la CCVG.

(1) La CET regroupe les 3 taxes qui remplacent la TP : CFE, IFER, CVAE.

(2) Au cours d'un débat informel, au sein du Syndicat du pays de Maurienne, la moitié des élus se sont déclarés favorables au regroupement des 62 communes de Maurienne...

■ BRÈVE

► ANNIVERSAIRE : DU SIVA AU SIVAV (1961-2011). Le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Arvan (Siva) a été créé le 17 février 1961, à l'initiative des communes d'Albiez-le-Jeune, Albiez-le-Vieux, Fontcouverte, Jarrier, Montrond (qui en 1972 sera rattachée à Albiez-le-Vieux pour former Albiez-Montrond), Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Pancrace et Villarembert. Le 3 mars 1961, M. Roche, maire de Montrond, est élu président. Se succèderont : Maurice Léard, maire de Jarrier (1962-1981), Jean-Léon Girardin, maire de Fontcouverte – La Toussuire (1981-2001), Jacky Balmain, adjoint au maire de Saint-Sorlin (2001-2008), et Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban (2008-...). La commune de Saint-Sorlin quitte le Siva en 1971. En décembre 1980, les communes de Saint-Sorlin, Saint-Alban et Saint-Colomban adhèrent au Siva qui devient alors le Sivav (Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards). Depuis 2008, le Sivav n'est plus un syndicat intercommunal regroupant les 10 communes du massif Arvan-Villards, mais un syndicat mixte qui regroupe deux communautés de communes : la communauté de communes de l'Arvan (crée en décembre 2001, qui comprend les 8 communes de l'Arvan) et la communauté de communes de la vallée du Glandon (crée en 1989, qui comprend les deux communes villaranches et, depuis 2007, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines). Soit 11 communes.

POINTS DE VUE

Le tribunal administratif de Grenoble a invalidé (28 juin dernier) les élections cantonales des 22 et 27 mars 2011 dans le canton de La Chambre, suite à un recours déposé par Daniel Dufreney, conseiller général sortant, qui avait été battu par Jean-Louis Portaz. Si ce dernier ne fait pas appel, de nouvelles élections vont avoir lieu alors même que les communes du canton doivent se prononcer sur la proposition préfectorale visant à créer une communauté de communes cantonale.

Comme il est fort probable que l'on retrouve dans ces élections partielles, avec d'autres candidats sans doute, et Jean-Louis Portaz et Daniel Dufreney, nous publions ci-dessous leurs points de vue sur cette question qui agite depuis quelques semaines les élus des communes du canton.

Le texte de Jean-Louis Portaz a été publié dans *La Maurienne* (édition du 17 juin 2011) tandis que celui de Daniel Dufreney est tiré d'une lettre qu'il a adressée à des maires et des conseillers municipaux du canton (27 juin 2011).

La contrainte reste la pire des choses

Depuis près de 30 ans, l'ensemble des communes du canton de La Chambre ont mis en place les coopérations qui leur paraissaient nécessaires à l'amélioration des services affectés à la population. (...) Des structures dans lesquelles le véritable exercice démocratique était à l'œuvre et où l'intérêt collectif restait la motivation raisonnée de chacun des acteurs.

Les principes à la fois de solidarité et de collaboration ne venaient jamais se substituer à la Liberté fondamentale de la libre administration de chaque commune. C'est cette même volonté de continuer le travail entrepris en commun qui avait motivé le projet depuis plus d'un an de construction d'une véritable intercommunalité [qui avait] débouché sur une proposition concrète témoignant du respect de chacun et du souci de l'intérêt général.

Cette proposition d'intercommunalité s'inspirant des principes que nous défendons depuis toujours est aujourd'hui balayée par une vision autoritaire que nous ne pouvons accepter.

La détermination d'un périmètre s'appuyant sur des éléments davantage administratifs qu'humains, gommant les spécificités locales, négligeant les ancrages culturels, ne tenant aucun compte de la fragilité d'équilibres à reconstruire, risque bien de mettre à bas ce que des années de dialogue et de respect mutuel avaient réussi à bâtir. (...) La consultation des conseils municipaux qui auront à se prononcer, pour avis, (...) laisse augurer, compte tenu de la précipitation du calendrier, soit de débats tronqués, soit de positions irrationnelles [vu] le manque d'éléments solides nécessaires à l'analyse du dossier sur le plan fiscal et financier.

Pour longtemps, les communes vont avoir à donner un chèque en blanc à une politique

qui cherche, à l'échelle de l'Europe, à créer des territoires se livrant à une compétition sans fin. La politique d'aménagement national n'existant plus, seules les collectivités vont devoir prendre en charge l'attractivité industrielle ou touristique. L'agriculture est même passée sous silence dans le document préfectoral. Ainsi la recherche de la meilleure efficacité économique possible, devenue systématique et déconnectée des contextes humains, conduit à la suppression progressive des services publics devenus coupables de desservir des territoires trop exiguës. (...)

A marche forcée, les 15 communes de la future communauté devront, dans ce qui demeure pour l'instant une coquille vide, y placer des objectifs qu'elles n'auront guère eu le temps de déterminer en commun, et mettre en place des règles de gouvernance sur lesquelles subsistent aujourd'hui de réels désaccords. Ainsi, ce qui était hier un véritable projet de coopération intercommunale au service des citoyens, va être trahi dans ses motivations profondes et remplacé par une construction autoritaire qui va encore éloigner les instances délibératives nouvelles des réalités communales. Avec de tels détournements, on éloigne les citoyens de l'intérêt pour la chose publique et on dissuade ceux qui pouvaient prétendre à s'investir dans les responsabilités de le faire. (...)

En tout état de cause, la contrainte reste la pire des choses. Voilà pourquoi cette réforme, pour notre canton, va très vite apparaître contre-productive par rapport au projet d'intercommunalité auquel nous avions travaillé et souscrit au départ.

Jean-Louis Portaz(*)

(*) Conseiller général du canton de La Chambre, maire de La Chapelle. (Le titre est de la rédaction.)

Arrêtons d'inventer des problèmes

Pour avoir été à l'origine de notre intercommunalité cantonale depuis 1987, faut-il rappeler que les lois de décentralisation de 1982-1983 sont l'œuvre de Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, relayé par la loi Chevénement de 1999 sur la coopération intercommunale ? (...) Le préfet ne fait qu'enterrer et prolonger un état de fait.

Aujourd'hui, il ne faut pas crier au loup dès l'instant où toutes les règles du jeu sont parfaitement établies, politiquement et administrativement (...).

Dans l'intérêt du développement de notre territoire et de nos citoyens, l'heure n'est plus aux bavardages et aux discours d'intérêts particuliers, mais à la concrétisation des objectifs admis d'une intercommunalité cohérente, pertinente et efficace (...).

Il est peut-être temps d'analyser avec sérénité et objectivité le schéma territorial proposé par le préfet toujours en considérant que ces propositions restent une base de travail structurelle.

Pourquoi ? Tout simplement, parce que notre canton constitue un territoire géographique homogène et ne peut se dissocier, ni être démantelé. Depuis de nombreuses années, l'ensemble de ses communes ont appris à travailler ensemble sur des projets communs.

Les élus dits responsables et de bonne foi seront suffisamment aptes pour définir le régime fiscal le plus adapté à l'intérêt des habitants, des entreprises et des agriculteurs pour le développement durable de nos communes de plaine et de montagne.

Il est temps de penser à léguer à nos jeunes un capital durable et solidaire. (...) Pourra-t-on une fois pour toute enfin arriver à dissocier les problématiques locales avec les querelles nationales ? C'est ce qu'il est urgent de débattre en tant qu'élu fédérateur pour ne plus alimenter des querelles locales.

Daniel Dufreney(*)

(*) Maire de La Chambre

SAINT-ALBAN**● SÉANCE DU
22 AVRIL 2011**

Absent : Christian Campillo (procuration à Gilberte Girard).

1 – Les comptes administratifs 2010

Les comptes administratifs détaillés de la commune, du commerce et de la chaufferie, ainsi que les comptes de gestion correspondant sont à la disposition des conseillers. Ces derniers ont reçus avec l'ordre du jour un condensé de ces comptes administratifs. Après débat, le conseil municipal adopte les comptes administratifs 2010 :

- de la commune : 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions ;
- du commerce communal : 5 voix pour et 3 abstentions ;
- de la chaufferie communale : 5 voix pour et 3 abstentions.

En outre le conseil municipal approuve les affectations proposées pour les résultats :

- pour la commune : 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions ;
- pour le commerce communal : 5 voix pour et 3 abstentions ;
- pour la chaufferie communale : 5 voix pour et 3 abstentions.

2 – Les budgets primitifs 2011

Le conseil maintient (unanimité) les taux d'imposition (taxes d'habitation et foncières, taxes bâtie et non bâtie) ; ces taux sont inchangés depuis 2007.

• Budget primitif de la commune : compte tenu des reports (« économies ») de 2010, le budget s'équilibre à 500 196 euros en fonctionnement et à

440 115 euros en investissement. Ce budget est adopté (6 voix pour et 2 abstentions).

- Les budgets primitifs du commerce communal et de la chaufferie communale ont également été adoptés (6 voix pour et 2 abstentions).

3 – Agriculture

Le conseil est informé qu'entre la date d'envoi de la convocation au conseil avec l'ordre du jour (12 avril) et aujourd'hui, une réunion avec M. Guelpa, chambre d'agriculture de la Savoie, a eu lieu en mairie. Lors de cette réunion, M. Guelpa a conseillé la commune de faire un « toilettage » dans les divers lots et attributions passés et de refaire complètement des lots clairement définis. De plus M. Guelpa, s'appuyant sur le Code rural et notamment l'article L411-15, a indiqué que les lots de pâturage communaux doivent être attribués en priorité aux jeunes agriculteurs bénéficiant d'une dotation d'installation et, à défaut, aux exploitants de la commune. Dans ces conditions, et compte tenu des demandes reçues en mairie, le maire propose de fusionner les points 4 et 5 de l'ordre du jour en un seul point intitulé : « Location de terrains communaux au profit de Françoise Darves-Blanc (jeune agricultrice implantée à Saint-Alban) et de Chantal Pacton. » Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Le maire indique ensuite que pour finaliser son dossier d'installation, Françoise Darves-Blanc a besoin d'une réponse rapide (avant le 15 mai) de la part de la commune. Après que Gilberte Girard ait présenté les grandes lignes de la répartition

des surfaces de pâturage entre Françoise Darves-Blanc et Chantal Pacton, le conseil adopte (unanimité) la délibération suivante :

« Le conseil municipal donne mandat au maire pour finaliser et signer les contrats de location de pâturage, bail ou convention pour prendre en compte au mieux les intérêts des agriculteurs et ceux de la commune, au profit de Mmes Françoise Darves-Blanc et Chantal Pacton. La répartition des surfaces entre les deux bénéficiaires sera précisée dans les contrats et se fera sur la base approximative suivante : Françoise Darves-Blanc : 40 ha de pâturage et 104 ha de pâturage et rochers ; Chantal Pacton, née Darves-Blanc : 12 ha de pâturage et 111 ha de pâturage et rochers. Le prix sera de 6 euros par ha « utilisables » et de 30 % de 6 euros (soit 1,80 €) pour les autres surfaces, avec formule de révision de prix basée sur l'arrêté préfectoral approprié. La durée sera de 6 ans mais celle-ci pourra être plus importante si les contraintes pour la commune sont faibles. Ces contrats auront un effet rétroactif pour prendre effet à la date de validation de cette délibération, quelque soit leur date de signature. »

4 – Acquisitions de terrains des conseillers

• Ecole du Premier-Villard : Gilberte Girard indique qu'il s'agit des parcelles situées section E, numéros 185 et 439, résultant de la succession de M. Léon Chaboud-Crousaz, et que le prix est de 10 euros le m² (analogique à celui des autres parcelles voisines déjà achetées). A l'unanimité le conseil décide d'acquérir ces deux parcelles ;

• Succession de Mme Marguerite Frasson-Peigut : la succession de Mme Frasson-Peigut Marguerite est composée de 63 parcelles, réparties sur toute la commune, totalisant 13 401 m². Le prix demandé par les Domaines est de 3 630 euros (prix évalués en 2002). A l'unanimité le conseil décide d'acquérir ces parcelles.

5 – Questions diverses

Le conseil municipal alloue (6 voix pour et 2 voix contre) une subvention de 50 euros à l'association Régul'matous (en 2010, un seul chat a été traité sur Saint-Alban et la subvention a été de 100 euros) et décide d'adhérer à l'association Espace Belledonne dont la cotisation, qui a été modifiée, est, pour 2011 et pour Saint-Alban, de 50 euros. Espace Belledonne a en projet un GR sur Belledonne et pour objectif de valoriser les deux versants (Isère et Savoie) de cette chaîne montagneuse.

Les travaux devaient débuter fin juin.

(*) Ce syndicat intercommunal a été créé en 1988 au moment de la mise en place d'une conduite pour alimenter en eau potable, à partir de la source des Roches (commune de Saint-Colomban), la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et quelques communes alentour.

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE..
EFFAGE
 TRAVAUX PUBLICS
 RHÔNE-ALPES/ALVERGNE
 Etablissement SAVOIE-LEMAN
 ZA du Pré de Pâques
 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
 Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

**CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE**
 INSTALLATION ET ENTRETIEN


**CHIANALE
FILS**
 Butane - Propane - Camping-gaz
 655, avenue de la Gare
 73130 St-Etienne-de-Cuines
 Tél. 04 79 56 23 84

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
 73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
 Tél. 04 79 59 48 78
 Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Par ailleurs, suite à une remarque du maire sur le cypres devant l'église qui masque en grande partie celle-ci et, par exemple, empêche de bien voir, de la route, la porte d'entrée et la peinture représentant saint Alban, le conseil municipal (1 abstention) décide la suppression de ce cypres.

6 – Informations diverses

Les conseillers municipaux sont informés :

- des remerciements de l'association du Souvenir français pour la subvention attribuée par la commune ;
- du point fait par les délégués du conseil municipal dans les différents syndicats ;
- des lots de bois communaux attribués : 1 lot en 2010 à Gérard Bozon-Verduraz et 2 lots en 2011 à Claude Darves-Blanc et Denis Jamin ;
- que les divers travaux de voirie (barrière de sécurité au Frêne, murets de soutènement, etc.) ne coûteront rien à la commune du fait d'une subvention spéciale du conseil général en date du 11 mars 2011 ;
- d'une idée soumise au maire pour faire « une journée du souvenir » de la chapelle du Bessay. Cependant aucun conseiller ne manifeste son désir de participer à une telle journée.

7 – Interventions des conseillers

• Jacqueline Dupenloup fait un compte rendu du conseil d'école des Villards (2^e classe maintenue, voyage de fin d'année, semaine culturelle du canton du 14 au 20 mai et jardin éducatif à l'école des Villards avec journée particulière le 18 mai) ;

• Patricia Valcke fait un compte rendu de la réunion du syndicat du collège de Saint-Etienne-de-Cuines (budget, participation du collège aux travaux dirigés, fête des 50 ans du collège le 14 mai, etc.). Patricia Valcke a été élue déléguée au conseil d'administration du syndicat du collège.

• Patricia Valcke signale que le bassin près de chez elle (Bessay) est en très mauvais état et que l'eau du Merlet coule. Réponse du maire : ce point est déjà pris en compte par la mairie qui recherche un bassin, et cette fontaine dispose d'un robinet d'arrêt local.

• Jacqueline Dupenloup propose que la commune fasse borner le chemin vers Mme Vignolo au Premier-Villard. Réponse du maire : le bornage se fait sur les parcelles (et non sur le chemin) et il appartient aux propriétaires qui le souhaitent de demander un bornage de leur terrain.

• Jacqueline Dupenloup évoque l'incendie au-dessous du Premier-Villard. Le maire indique que cet incendie a été maîtrisé très au-dessous des maisons ; que le département

de la Savoie n'est pas classé par la préfecture « département à risque d'incendie » (contrairement aux départements du midi) ; que selon le capitaine des pompiers présent lors de l'incendie et contacté par le maire, il pourrait être utile de ménager un espace sans arbres au-dessous des maisons. Comme les parcelles concernées sont privées, le déboisement ne peut se faire qu'avec l'accord des propriétaires. Les personnes d'accord pour faire procéder à l'abattage des arbres peuvent se faire connaître en mairie.

En outre, le maire signale que des exercices « incendie » de démonstration à la population seront programmés, que le matériel incendie (armoires, etc.) est en cours de remise en état, et que des dispositions seront programmées pour pouvoir facilement obtenir une pression suffisante dans les bornes à incendies situées dans le haut des villages.

En fin de réunion la parole est donnée au public. A cette occasion le maire précise que Philippe Favario a obtenu l'autorisation d'implanter une « chambre de bois » dans son usage traditionnel aux Villards, mais qu'il n'a pas obtenu l'autorisation d'implanter cette chambre de bois sur une maison en dur en partie basse : c'est cet arrêté que certaines personnes ont vu affiché en mairie.

INFORMATIONS**► MAIRIE DE SAINT-ALBAN**

Tél.: 04-79-59-44-67
 Télécopie : 04-79-59-14-85
 Courriel : mairie.st.alban@wanadoo.fr

- Ouverture au public : le mardi et le vendredi de 15 h à 17 h
- Permanence des élus : le mardi de 15 h à 17 h : maire (ou adjoint) ; le vendredi de 15 h à 17 h : adjoint (ou maire) ; possibilité de rendez-vous suivant les demandes

► MAIRIE DE SAINT-COLOMBAN

Tél.: 04-79-56-35-72
 Télécopie : 04-79-59-42-81
 Courriel : mairie.st.col@wanadoo.fr

- Ouverture au public : mardi et vendredi de 15 h à 18 h
- Rencontre avec le maire sur rendez-vous

► COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE LA VALLÉE DU GLANDON
 Tél.: 04-79-56-37-00
 Télécopie : 04-79-56-70-86
 Courriel : communauté-com.vallee-glandon@wanadoo.fr

Ets ARLAUD
 AGENT RENAULT Assistance et dépannage Vente de véhicules neufs et occasions Réparations toutes marques Station service ELAN - Automat 24h/24
 ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43 04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES● SÉANCE DU
15 AVRIL 2011

Absents : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Norbert Combet), Gérard Bordon (procuration à Philippe Girard) et Christian Campillo.

1 - Comptes administratifs 2010

Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 avec 1 914 456,50 € en dépenses et 2 481 616,97 € en recettes de fonctionnement, soit un excédent de 567 160,47 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 803 064,83 € et les recettes à 472 430,74 €, soit un déficit de 330 634,09 €, ce qui ramène l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2010 à 236 526,38 €.

Le conseil approuve également le compte administratif des gîtes avec 48 510,40 € en dépenses et 388 854,85 € en recettes de fonctionnement (soit un excédent de 340 344,45 €), et 297 617,89 € en dépenses et 245 930,42 € en recettes d'investissement (soit un déficit d'investissement de 51 687,47 € qui réduit l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2010 à 288 656,98 €).

2 - Budgets primitifs 2011

Le conseil communautaire est informé que compte tenu de la réforme de la taxe profession-

nelle, les documents définitifs concernant les centimes (recette de fonctionnement) n'étant pas parvenus à temps, des décisions modificatives concernant le virement à la section d'investissement (dépenses de fonctionnement) sont susceptibles d'intervenir en cours d'exercice. Néanmoins, le conseil adopte (5 voix pour : Norbert Combet, Maurice Bozon, Serge Tardy, Maurice Darves-Bornoz et Pierre-Yves Bonnivard, 1 voix contre : Claude Bérard et 2 abstentions : Philippe Girard, Gérard Bordon) le budget primitif 2011 (*lire ci-dessous*). Par ailleurs, le conseil accepte de vendre l'épareuse qui ne peut pas s'adapter au tracteur récemment acquis et d'en acheter une autre.

Le conseil adopte également (unanimité) le budget des gîtes qui s'équilibre (dépenses et recettes) à 52 650 euros en fonctionnement et à 412 344 euros en investissement.

3 - Personnel

Afin d'effectuer les divers travaux d'été, le conseil décide de prolonger les contrats saisonniers de Rodolphe André, à plein temps (35 heures par semaine) et de Patrick Rostaing-Troux (à mi-temps, 17 h 30 par semaine) pour une durée de 4 mois, plus 1 mois supplémentaire en cas de besoin (au lieu d'embaucher comme les années précédentes plusieurs employés jeunes).

4 - Questions Diverses

• Location de la salle des fêtes. Le conseil entérine les modifi-

cations suivantes : chèque de caution de 2 000 euros (au lieu de 1 500 euros actuellement) ; l'émetteur du chèque de caution doit être l'association qui loue la salle ; la location de la salle des fêtes est limitée à une soirée tous les 15 jours.

• Accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le conseil est informé du résultat de l'étude effectuée par l'APAVE, pour la mise en conformité des bâtiments appartenant où gérés par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) : salle des fêtes (montant des travaux : 4 560 euros) ; l'office de tourisme (57 720 euros) ; bureau de la CCVG (90 785 euros) ; bâtiment d'accueil à La Pierre (103 720 euros) ; résidence de tourisme de La Perrière (11 990 euros) ; l'école intercommunale (32 445 euros). Soit un total de 301 220 euros. A ce sujet, Maurice Bozon informe le conseil communautaire que des dérogations peuvent être obtenues afin de ne pas faire effectuer certains travaux très coûteux pour la collectivité, mais pour cela des dossiers doivent être montés.

• Le conseil est informé qu'une réunion de présentation du projet définitif de la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur les communes villarinchées aura lieu le 13 mai.

En fin de réunion, Maurice Bozon intervient à propos d'un mur à réparer au hameau des Roches suite au déneigement de cet hiver ; Philippe Girard intervient à propos du tractopelle et du programme de voirie sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines ; et Maurice Darves-Bornoz intervient à propos du groupe de musique qui doit intervenir lors des commémorations du 8-Mai.

Puis Evelyne Rostaing-Troux intervient à propos d'un mur à réparer au hameau de Valmaure suite au déneigement de cet hiver.

● SÉANCE DU
14 JUIN 2011

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (30 juin 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Mme Bozon et Serge Tardy (qui a donné procuration à Maurice Darves-Bornoz).

1 - Zone artisanale à Sainte-Marie-de-Cuines

M. Albert, expert foncier, présente au conseil communautaire l'étude de faisabilité d'une zone artisanale et de l'extension de la zone commerciale de Sainte-Marie-de-Cuines (sur cette commune), dans un souci de cohérence de l'aménagement de ces zones sachant que la commune a été sollicitée par plusieurs acteurs économiques (artisans et commerçants). Suite à cette présentation, il paraît cohérent de poursuivre le développement de la zone des Grands Prés, certains lots restant libres. Cependant, afin de sécuriser le secteur, des aménagements sont nécessaires : trottoirs, cheminement piétonniers, éclairage, limitation de vitesse à 50 km/h entre le rond-point de l'autoroute et celui de Saint-Etienne-de-Cuines. Cette zone pourrait s'étendre au-delà de l'autoroute, côté Sainte-Marie-de-Cuines. Une étude devra montrer, en fonction des demandes d'installation reçues, si ce projet est économiquement viable.

2 - Elections

Suite au décès d'Albert Genin, le conseil élit Philippe Girard, vice-président de la CCVG, Gérard Bordon, délégué de la CCVG au comité de direction de l'OT des Villards, et Norbert Combet, délégué suppléant de la CCVG au Sivav et à la direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord.

3 - Fumière

Pierre-Yves Bonnivard rappelle au conseil le projet de création d'une fumière intercommunale ; le conseil communautaire décide de choisir le site situé en face de la déchetterie (*lire page 14*) et mandate Pierre-Yves Bonnivard pour entreprendre toutes les démarches concernant ce projet.

4 - Front de neige

Suite à l'appel d'offres lancé pour choisir le programmiste qui sera chargé de bâtir un projet d'aménagement de lits sur le front de neige (La Pierre), une seule réponse est parvenue à la CCVG. Le conseil choisit donc le bureau Couzane programmation (pour 30 150 euros HT).

5 - Subventions

Le conseil communautaire attribue des subventions aux associations (*lire ci-dessous*).

5 - Questions diverses

Le conseil communautaire : • approuve la nouvelle convention entre l'AFP intercommunale et la CCVG (durée : 5 ans) qui prévoit que le montant annuel des travaux à la charge de la CCVG sera de 20 000 euros maximum, et que les sentiers et les chemins seront laissés libre d'accès par les agriculteurs ; • est informé que le président a déclaré que les employés de la CCVG (cadre technique) passeront aux horaires d'été (6 heures – 13 heures) ; • autorise le président à défendre la CCVG dans le différend qui l'oppose au bureau d'études Babylone avenue (l'affaire va être jugée en référé) ; • suite au changement de prestataire, fixe à 3 euros (augmentation limitée à 0,50 €) le coût des repas scolaires à la charge des parents (*lire page 6*) ; • convient qu'il faudrait que les représentants des trois communes membres de la CCVG se réunissent pour discuter du plan de coopération intercommunale proposé par le préfet (*lire pages 10 et 11*).

BUDGET 2011

COMCOM

Le dernier avant restructuration ?

Le budget 2011 de la communauté de communes de la vallée du Glandon, adopté par le conseil communautaire le 15 avril dernier, s'équilibre en recettes et dépenses à 2 334 750 euros en fonctionnement, et à 1 683 855 euros en investissement.

• En fonctionnement, pour les dépenses, on trouve les charges à caractère général (287 700 euros) et les charges de personnel (stable par rapport au compte administratif 2010) à 195 000 euros. On trouve aussi, dans les autres charges de gestion courante, les cotisations aux organismes intercommunaux (365 000 euros), la subvention à l'office de tourisme (175 000 euros) et les subventions aux associations (35 000 euros). Dans cette section, on note encore une dotation pour Sainte-Marie-de-Cuines (350 000 euros) et la somme affectée aux recettes d'investissement (322 550 euros). Enfin l'intérêt de la dette à rembourser en 2011 est de 150 000 euros.

Même section, colonne recettes, on trouve principalement le produit des impôts (ex-TP et impôts transférés par le conseil général : 2,199 millions d'euros), poste qui représente à lui seul 94 % des recettes... Il est prévu aussi quelque 109 000 euros de dotations diverses.

• En investissement, côté dépenses, on trouve le remboursement du capital de la dette (380 000 euros), ce qui fait une annuité de 530 000 euros.

On trouve également, 250 000 euros pour la fumière, 200 000 euros pour du matériel roulant de voirie, 190 000 euros pour la zone intercommunale (différend avec Babylone avenue), 190 000 euros pour des travaux de voirie, etc. Les recettes proviennent d'un versement de la section de fonctionnement (322 550 euros), d'un excédent de la section de fonctionnement (567 000 euros), et de subventions d'équipement (363 145 euros). Enfin, un emprunt de 350 000 euros est inscrit au budget pour équilibrer cette section d'investissement.

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations
remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

● SÉANCE DU
14 JUIN 2011

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (30 juin 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Mme Bozon et Serge Tardy (qui a donné procuration à Maurice Darves-Bornoz).

1 - Zone artisanale à Sainte-Marie-de-Cuines

M. Albert, expert foncier, présente au conseil communautaire l'étude de faisabilité d'une zone artisanale et de l'extension de la zone commerciale de Sainte-Marie-de-Cuines (sur cette commune), dans un souci de cohérence de l'aménagement de ces zones sachant que la commune a été sollicitée par plusieurs acteurs économiques (artisans et commerçants). Suite à cette présentation, il paraît cohérent de poursuivre le développement de la zone des Grands Prés, certains lots restant libres. Cependant, afin de sécuriser le secteur, des aménagements sont nécessaires : trottoirs, cheminement piétonniers, éclairage, limitation de vitesse à 50 km/h entre le rond-point de l'autoroute et celui de Saint-Etienne-de-Cuines. Cette zone pourrait s'étendre au-delà de l'autoroute, côté Sainte-Marie-de-Cuines. Une étude devra montrer, en fonction des demandes d'installation reçues, si ce projet est économiquement viable.

2 - Elections

Suite au décès d'Albert Genin, le conseil élit Philippe Girard, vice-président de la CCVG, Gérard Bordon, délégué de la CCVG au comité de direction de l'OT des Villards, et Norbert Combet, délégué suppléant de la CCVG au Sivav et à la direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord.

3 - Fumière

Pierre-Yves Bonnivard rappelle au conseil le projet de création d'une fumière intercommunale ; le conseil communautaire décide de choisir le site situé en face de la déchetterie (*lire page 14*) et mandate Pierre-Yves Bonnivard pour entreprendre toutes les démarches concernant ce projet.

4 - Front de neige

Suite à l'appel d'offres lancé pour choisir le programmiste qui sera chargé de bâtir un projet d'aménagement de lits sur le front de neige (La Pierre), une seule réponse est parvenue à la CCVG. Le conseil choisit donc le bureau Couzane programmation (pour 30 150 euros HT).

5 - Subventions

Le conseil communautaire attribue des subventions aux associations (*lire ci-dessous*).

5 - Questions diverses

Le conseil communautaire : • approuve la nouvelle convention entre l'AFP intercommunale et la CCVG (durée : 5 ans) qui prévoit que le montant annuel des travaux à la charge de la CCVG sera de 20 000 euros maximum, et que les sentiers et les chemins seront laissés libre d'accès par les agriculteurs ; • est informé que le président a déclaré que les employés de la CCVG (cadre technique) passeront aux horaires d'été (6 heures – 13 heures) ; • autorise le président à défendre la CCVG dans le différend qui l'oppose au bureau d'études Babylone avenue (l'affaire va être jugée en référé) ; • suite au changement de prestataire, fixe à 3 euros (augmentation limitée à 0,50 €) le coût des repas scolaires à la charge des parents (*lire page 6*) ; • convient qu'il faudrait que les représentants des trois communes membres de la CCVG se réunissent pour discuter du plan de coopération intercommunale proposé par le préfet (*lire pages 10 et 11*).

Liste des associations subventionnées par la communauté de communes

La CCVG a subventionné, au titre de l'exercice 2011, les 43 associations suivantes : le club des sports des Villards : 12 000 euros ; l'AFP intercommunale des Villards : 2 000 euros ; l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines : 2 000 euros ; l'Association des Villarins et des amis des Villards : 1 500 euros ; l'association Les Villards patrimoine et culture : 1 500 euros ; l'association Maurienne lutte : 1 000 euros ; l'association des parents d'élèves de Sainte-Marie-de-Cuines : 950 euros ; La Villarne (chorale) : 900 euros ; l'Union bouliste de Sainte-Marie-de-Cuines : 655 euros ; l'ADMR du canton de La Chambre : 600 euros ; l'Echo des montagnes (batterie - fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines) : 500 euros ; le Sou des écoles des Villards : 500 euros ; le club sportif La Ruaz : 450 euros ; l'association Cheval notre passion : 450 euros ; l'ACCA de Sainte-Marie-de-Cuines : 415 euros ; l'ACCA de Saint-Alban : 400 euros ; l'AS Cuines - La Chambre (musculation) : 300 euros ; l'AS Cuines - La Chambre (football) : 270 euros ; le groupe 3^e âge des Villards : 250 euros ; le comité d'animation de Cuines : 230 euros ; l'Association des anciens combattants de Sainte-Marie-de-Cuines : 225 euros ; le club du 3^e âge de Sainte-Marie-de-Cuines : 225 euros ; l'Association des anciens combattants des Villards : 225 euros ; Union athlétique de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) : 150 euros ; l'association Sport et handicap de Maurienne : 150 euros ; APEI de Maurienne : 150 euros ; Yoga (La Chambre) : 105 euros ; l'association Les bleuets de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) : 105 euros ; l'association les Tigers : 105 euros ; Maurienne escalade : 75 euros ; Autisme Savoie : 75 euros ; Vivre en Maurienne : 75 euros ; Maurienne judo : 75 euros ; Les pêcheurs de l'Arc : 45 euros ; le Secours catholique : 45 euros ; la piste en herbe (association mauriennaise de cirque) : 45 euros ; l'association de gym volontaire de La Chambre : 45 euros ; le Chœur de l'Arc (chorale) : 45 euros ; le club des sports de Saint-François : 30 euros ; le Nautic club mauriennais : 30 euros ; Union tir Maurienne : 15 euros ; Excédanse : 15 euros ; l'association de gym volontaire de Saint-Etienne-de-Cuines : 15 euros. Ce qui représente un montant total de 28 940 euros (+ 11,1 % par rapport à l'an passé).

SAINT-COLOMBAN

SÉANCE DU
22 AVRIL 2011

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Georges Favre-Bonté, Catherine Girard et Hervé Tardy qui ont donné procuration à, respectivement, Pierre-Yves Bonnivard, Stéphan Pezzani, Evelyne Rostaing-Troux et Patrick Martin-Fardon.

1 - Taux d'imposition

Le conseil décide de maintenir, en 2011, les taux d'imposition 2010 pour la taxe d'habitation (soit 0,10 %) et le foncier non bâti (0,17 %), mais d'augmenter le taux d'imposition du foncier bâti de 49,40 % à 50 %. Ces décisions portent à 1 165 558 euros les recettes fiscales attendues cette année.

FUMIÈRE

Les élus communautaires
choisissent un site

Le projet de construction d'une fumière va-t-il enfin voir le jour ? Un petit pas dans ce sens semble avoir été franchi par le conseil de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) qui, le 14 juin dernier, s'est clairement déterminé pour le site de Sur-la-Croix (et non Sous-la-Croix comme nommé par inadéquation dans le numéro 155 du *Petit Villarin*), en face de la déchetterie.

Ce choix n'est qu'une demi-surprise puisque en mars dernier la CCGV avait adressé une lettre à tous les propriétaires de ce lieu (et à ceux du lieu-dit Combe Paret) pour leur indiquer qu'elle souhaitait « réaliser un aménagement » et pour solliciter leur « accord pour acquérir éventuellement [les] terrains ».

Ce choix résulterait, selon Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCGV, responsable du projet, « d'une étude, menée conjointement par les élus villarins et la chambre d'agriculture de la Savoie, qui dresse l'inventaire des avantages et des inconvénients des sites possibles selon 7 critères : l'accès, l'éloignement des habitations et des cours d'eau (la législation impose une distance de 100 m des habitations et de 35 m des cours d'eau, faute de quoi il faut obtenir une dérogation), l'impact paysager, l'ensoleillement, le trajet et le transport, et les travaux à prévoir. »

Cinq sites ont été examinés : Sur-la-Croix, entre Lachenal et le Martinan (en contrebas de la route départementale), au-dessus du Chef-Lieu (ou de l'église), au Châtelet, et aux Granges. Deux ont été d'emblée éliminés : celui entre Lachenal et le Martinan (« pas d'accès, coût important de création, déneigement important ») et celui des Granges (« maintenance importante durant l'hiver, passage du torrent du Nant, site froid et humide entraînant un compostage difficile et des drainages »).

Finalemment, c'est le site Sur-la-Croix qui a été choisi, celui du Châtelet (numéro 2) et celui du Chef-lieu (numéro 3) étant conservés comme recours. Il est situé à 190 mètres des habitations (et très éloigné des cours d'eau) et ne nécessite pas de maintenance ni de gros terrassement (peu de pente). Très ensoleillé, « il est très favorables au compost et à l'assèchement des fumiers dans les boxes ». Le trajet sera de 2 km, ce qui est jugé correct, et nécessitera de traverser Saint-Colomban 1 ou 2 fois par semaine. Enfin, ce site permettrait « une synergie possible avec le traitement des déchets verts de la déchetterie ».

Cependant, le site choisi conviendra-t-il ? En effet, cette fumière devant faire du compost (qui se valorise beaucoup mieux auprès des agriculteurs, comme des particuliers), son emplacement doit être plus grand que pour une fumière normale puisqu'il faudra construire une plate-forme à compost à côté de la fumière proprement dite. On ne jurera donc pas que le site choisi est définitif...

Quoi qu'il en soit, une enveloppe de 250 000 euros a bien été inscrite au budget 2011 de la CCGV pour réaliser ce projet.

2 - Budgets primitifs 2011

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2011 :

- de la commune, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 773 666 euros pour la section de fonctionnement et à 1 719 773 euros en investissement (*lire ci-dessous*) ;

- des gîtes communaux, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 53 800 euros pour la section de fonctionnement et à 117 481 euros en investissement ;
- du CCAS (fonctionnement) qui s'équilibre à la somme de 16 936 euros.

3 - Acquisition

En remplacement du véhicule de marque Express, inutilisable, et compte tenu de la nécessité d'avoir un véhicule, notamment pour le fleurissement communal, le conseil décide d'acquérir un véhicule Dacia (pour un

montant de 11 503,30 € HT).

4 - Employés territoriaux

- Actuellement la commune emploie 2 personnes en contrat d'aide à l'emploi (CAE) dont le salaire brut est pris en charge à 90 % par Pôle emploi (Pierre Campardon et Philippe Gobin). Ces contrats, d'une durée maximale de 2 ans, arrivent à échéance en juin 2011. Cependant, compte tenu de la nécessité de prolonger ces emplois, hors CAE, notamment pour maintenir l'équipe technique actuelle qui a su faire preuve d'initiative, de disponibilité et de rapidité dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées, et pour continuer la remise en état des gîtes communaux, par exemple, le conseil municipal décide l'embauche de ces deux employés, hors CAE.
- Le conseil municipal décide également de reconduire l'emploi pour le fleurissement de la commune durant l'été 2011 (emploi saisonnier d'une durée de 5 mois, de mai à septembre, et à temps complet). Cet emploi sera occupé par Chantal Renoud-Camus.

5 - Plan communal
de sauvegarde (PCS)

Pour constituer le groupe de travail qui doit mettre en place le PCS, les conseillers municipaux sont sollicités par le maire. Des membres du conseil municipal sont venus compléter la liste ainsi que des personnes du public ayant assisté à la réunion du conseil municipal. Une réunion de travail sera prochainement organisée avec les personnes intéressées en lien avec les services du Syndicat du pays de Maurienne qui pilote la création de ce PCS (*lire page 15*).

6 - Front de neige

Le conseil est informé de l'état d'avancement du projet de restructuration du front de neige. Un appel à candidatures a été lancé pour choisir un cabinet d'études. Ont répondu les cabinets MDP (28 250 euros), DCSA (32 000 euros) et Dianège (34 000 euros). Le conseil municipal décide de retenir la proposition de MDP pour la maîtrise d'œuvre du projet. Par ailleurs, le conseil municipal est informé qu'une subvention de 315 000 euros a été attribuée à la commune de Saint-Colomban par l'intermédiaire du Sivav dans le cadre d'un contrat de plan État-Région (*lire page 7*). Cette subvention doit être utilisée dans un délai de 2 ans.

7 - Chemins ruraux

Le conseil municipal donne son accord pour entamer une procédure d'expropriation afin d'acquérir des terrains traversés par des chemins ruraux non cadastrés, sous les hameaux de

Lachenal et de Valmaure, et qui sont donc actuellement des propriétés privées.

8 - Remontées mécaniques

Le conseil municipal est informé des tarifs des remontées mécaniques proposés par la Satvac pour la saison 2011-2012, en hausse de 2 % pour la station de Saint-Colomban. Le conseil municipal approuve ces tarifs (*lire page 7*).

9 - Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve l'achat d'un logiciel informatique (pour les payes, les inventaires, etc.) qui permettra un meilleur fonctionnement du secrétariat de la commune ;
- alloue une subvention de 100 euros à l'association « Solidarité catastrophe au Japon » ;

Lire la suite page 15

SAINT-COLOMBAN

Important effort financier
pour le domaine skiable

Le budget 2011 de la commune, adopté par le conseil municipal le 22 avril dernier, s'équilibre en recettes et dépenses à 1 773 666 euros en fonctionnement et à 1 719 773 euros en investissement.

- En fonctionnement, pour les dépenses, on trouve les charges à caractère général (338 205 euros) avec la prise en compte de l'entretien de la station d'épuration (60 000 euros de fournitures et 25 000 euros de contrat avec la Lyonnaise des eaux), l'entretien de la forêt (51 705 euros), etc.

Les charges de personnel augmentent de 8,5 % (par rapport au compte administratif 2010) à 213 000 euros. Les subventions sont limitées au CCAS (7 500 euros) et pour quelques associations (5 500 euros, dont 4 700 euros pour l'association Saint-Colomban station fleurie), la communauté de communes de la vallée du Glandon étant chargée de répondre aux demandes des autres associations des trois communes membres (*lire page 13*).

Dans cette section, on note encore l'inscription d'une demi-pénalité due à la Satvac (192 500 euros). Finalement la somme affectée aux recettes d'investissement est de 526 684 euros. Enfin l'intérêt de la dette à rembourser en 2011 est de 252 000 euros, en baisse par rapport à l'an passé.

Même section, colonne recettes, on trouve le produit des impôts (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) qui représentera 1 286 million d'euros soit 72,5 % des recettes de fonctionnement. Il est prévu aussi 56 800 euros de coupe de bois et 20 000 euros de vente d'eau au Syndicat intercommunal d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne. A cela s'ajoute 157 558 euros de dotation générale de fonctionnement et 253 280 euros de dotations diverses provenant de la Poste (11 700 euros), de la location des locaux de la boulangerie (3 000 euros), du camping (5 000 euros), de la cure (8 000 euros), etc.

- En investissement, côté dépenses, on trouve le remboursement du capital de la dette (340 500 euros), ce qui fait une annuité de 592 500 euros. Stable par rapport à l'an passé.

Le poste le plus important des dépenses de cette section (32,4 %) est celui concernant des travaux sur le domaine skiable (canons à neige, etc.) pour 556 570 euros. Ce qui fera, pour l'enneigement artificiel et avec les sommes investies en 2010, quelque 973 000 euros. Viennent ensuite des travaux liés à la passerelle (fin des travaux, 38 340 euros), à la traversée du Chef-Lieu (fin des travaux, 37 740 euros), à l'enfouissement des réseaux secs (La Pierre et Nantchenu, non effectué l'an passé, 290 540 euros), à des parkings (114 000 euros), etc. Les recettes proviennent d'un versement de la section de fonctionnement (526 684 euros), de la récupération de la TVA sur des travaux antérieurs (133 958 euros), de l'excédent de fonctionnement 2010 (664 178 euros), de l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2010 (120 427 euros), de quelques subventions (97 014 euros), etc.

Pour la troisième année consécutive, aucun emprunt n'a été inscrit au budget pour l'équilibrer.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Valée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS

Olivier & Marie-Pierre

U S I N A G E D E P R É C I S I O N

C O N S T R U C T I O N M É C A N O - S O U D É E

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses

34130 VALERGUES

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 14

est l'ouverture du centre équestre pour l'été 2011 ? En réponse, Norbert Combet, président de la CCVG et de l'office de tourisme, indique que l'ouverture est prévue et que les négociations et la signature du contrat entre l'intéressé et la CCVG sont en cours. Puis Stéphan Pezzani demande où en est l'avancement du projet de construction immobilière du front de neige par la CCVG (celui-ci devant être coordonné

avec l'aménagement des pistes du front de neige) ? Norbert Combet indique que le projet est sous contrôle de délai (pour lancer les appels d'offres à l'automne) ; mais pour l'instant le choix du programmiste n'est pas encore arrêté. Un seul programmiste s'est proposé à ce jour. M. Biays, urbaniste, sera relancé afin d'obtenir une éventuelle candidature supplémentaire afin d'arrêter un choix au plus vite. Enfin, Patrick Martin-Fardon,

informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par des administrés concernant l'entretien des chemins (Les Roches, Valmaure, Le Martinet). Réponse : l'entretien de ces voies communales sera programmé rapidement. Il fait également une remarque au sujet de la réponse de la municipalité à l'article de M. et Mme Perrelle, anciens boulanger de Saint-Colomban, paru dans *Le Petit Villarin* de mars 2011.

RISQUES MAJEURS

SAINT-COLOMBAN

La commune élabore un plan communal de sauvegarde

Avec Saint-Jean-d'Arves, Saint-Colomban est la seule commune de Maurienne à mettre en œuvre cette année un plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan est obligatoire pour les communes qui, comme la commune de Saint-Colomban, sont dotées d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles.

L'élaboration du PCS est de la responsabilité du maire, mais le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) accompagne sa mise en place avec Méline Diot, chargée de mission risques au SPM. La création d'un PCS nécessite l'acquisition de divers matériels (ensemble mobile d'alerte, mégaphone, gilets fluorescents, rubalise, lampes de poche, etc.) et l'édition de documents d'information préventive (documents d'information communaux sur les risques majeurs - Dicrim). Ces dépenses peuvent être subventionnées à hauteur de 60 %.

Le PCS sera déclenché par un arrêté du maire pour faire face à un événement mettant en danger la population soit, pour Saint-Colomban, par exemple, une crue du Glandon, un glissement de terrain, un risque d'avalanche important, etc. Le PCS peut aussi être déclenché dans le cadre d'une opération de secours nécessitant une large mobilisation de moyens comme pour la recherche d'une personne disparue, un accident, etc. En cas de déclenchement du PCS, la cellule de crise sera installée à la mairie (ou au siège de la CCVG mais uniquement en cas de risque important d'avalanche).

L'élaboration du PCS nécessite de nombreuses réunions de travail de la commission chargée de le mettre en œuvre. Ces réunions, qui ont débuté au prin-

temps, s'étaleront jusqu'au printemps prochain (2012). A la fin de l'année 2012 (ou au début 2013), les administrés seront informés par la diffusion du Dicrim et par une réunion publique.

A Saint-Colomban, la commission de travail comprend Maurice Bozon, maire, Georges Favre-Bonté, conseiller municipal, adjoint au maire, Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), qui sera le chef de projet et l'élu référent,

Jeanine Martin-Garin (secrétaire de mairie), Pascal Bozon (agent technique), Simon Cartier-Lange, Adrien Maurino, Marcel Malburet, et Colette Bouchet-Flochet. L'élu référent est le contact de la chargée de mission. Il anime le travail de la commission et répartit les tâches entre ses membres et les employés techniques ou administratifs. Il doit aussi les réunir de façon extraordinaire si nécessaire. Cette commission doit également réfléchir à l'organisation de la cellule de crise et recenser les moyens matériels et humains disponibles sur la commune (engins de chantier ou agricoles, etc., personnes ayant des compétences particulières : secourisme, permis de conduire d'engins, compétences médicales, etc.).

Pour rester opérationnel, le PCS devra fréquemment être mis à jour. La distribution de Dicrim, des sessions de formation des élus, des réunions publiques et des exercices de simulation seront organisés régulièrement, sous la responsabilité de la commune. Une personne devra donc être désignée comme chargée du PCS pour animer ces démarches.



■ L'église de Saint-Colomban, La Pierre et Nantchenu.

■ BRÈVE

► MAIRIE DE SAINT-COLOMBAN. Pour remplacer Lucie Antonacci, adjointe administrative, qui a demandé et obtenu sa mutation pour la mairie de Sainte-Marie-de-Cuines (mai 2011), la mairie de Sainte-Colomban a recruté Cécilia Mitka. Agée de 38 ans et mère de trois enfants (tous nés en Savoie), Cécilia Mitka est originaire du Pas-de-Calais. Après des études secondaires, en 1992 elle intègre les services du conseil général du Pas-de-Calais (en contrat aidé), et se forme à l'administration territoriale tout en préparant un concours de la fonction publique qu'elle réussit bientôt. En 2000, avec son conjoint, Cécilia Mitka rejoint le Rhône et obtient sa mutation pour le conseil général de ce département, à Lyon. En 2005, elle devient, à mi-temps, secrétaire de mairie « polyvalente et autonome » de la commune de Montvernier (cantons de Saint-Jean-de-Maurienne). Cécilia Mitka occupe les fonctions d'assistante administrative, à temps complet, à la mairie de Saint-Colomban, depuis le 4 avril.

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)

Commandes sur simple appel

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVÊTEMENTS DE SOLS**
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

IMMOBILIER

Le programme du Mollaret cherche un repreneur

Depuis le 10 mars 2011 la SARL Les Balmettes, qui a lancé le programme immobilier du Mollaret, stoppé en septembre 2009, est en cessation de paiement. Elle a été mise en redressement judiciaire le 21 mars 2011 et en liquidation judiciaire le 26 avril 2011. Il en est de même de l'Enterprise Gandia et Compagnie, de la SAS Les chalets Tardy, etc., autant de sociétés du groupe Alnira. Le protocole transactionnel de conciliation conclu le 19 février 2010 devant le tribunal de commerce de Chambéry entre ces sociétés et leurs créanciers n'aura donc pas suffit à les sauver. Dans le même temps, la société Conseils loisirs immobilier développement (CLID), qui est à l'origine de la situation actuelle du programme du Mollaret (*), a elle aussi été mise en liquidation judiciaire (31 mars 2011).

Au Mollaret, le marché était de 12,64 millions d'euros TTC. A ce jour, près de 5,19 millions de travaux ont été réalisés (41 %) dont 92 % sont impayés. Selon Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, le liquidateur judiciaire aurait lancé un appel d'offres pour trouver un repreneur avec, comme date butoir, le 5 juillet 2011. Un repreneur qui devra ensuite terminer les travaux et gérer l'ensemble (ou le revendre...). Dans ces conditions, qui à part Gaston Maulin ?

A noter que depuis le 15 avril 2011, la commune de Saint-Colomban est en droit de demander des pénalités de retard sur la livraison de ce programme immobilier de 415 lits (**) (convention du 13 mars 2009).

A La Perrière, le bâtiment G aurait changé de propriétaire, la « difficulté » qui empêchait, depuis un an, cette transaction de se réaliser ayant sans doute été réglée. Ce n'est plus la société PISE (président : M. Gustaaf De Keyser) qui le détient mais la société L'Etang de La Perrière, créée le 21 avril 2010, dont le gérant est M. Tim De Keyser. Selon des responsables d'entreprises susceptibles de reprendre le chantier, rencontrés aux abords du bâtiment G, les travaux devaient « reprendre en juin »...

(*) Lire à ce sujet *Le Petit Villarin* numéro 152 (juin 2010).

(**) Selon les documents, ces 415 lits sont parfois 413 ou 418...

Une passerelle pour le Clos

Une passerelle construite sur le Glandon, en un lieu situé en contrebas du plan d'eau de La Perrière et à l'ouest du plateau du camping GCU, permet, du Chef-Lieu, de rejoindre désormais plus directement l'aire de loisir du Clos.

Cet ouvrage a été réalisé par l'entreprise Bois des Alpes (située à Hurières, dans le Grésivaudan, en Isère). Elle a coûté 32 100 euros HT, financés par la commune de Saint-Colomban avec une subvention de 6 250 euros (environ 20 %). Elle mesure 15 mètres de long et 1,5 mètre de large. Ses garde-corps ont une hauteur de 1,5 mètre également. A chacune de ses extrémités, des garde-corps sur les 2 rives devraient également être installés par les employés communaux à l'aide du bois mis à disposition par l'entreprise. Enfin, des panneaux signifiant interdiction de passer à tout véhicule à moteur devraient être posés sur les 2 rives.

Depuis son installation, la passerelle a été largement utilisée par des piétons, mais aussi des motards et même un cavalier ! Pour y accéder, il faut prendre le chemin qui longe la salle des fêtes (et à cette occasion redécouvrir le bâtiment d'accueil du camping GCU). Une fois le Glandon traversé, un chemin, ouvert il y a quelques années déjà, permet, en pente douce, de rejoindre le plan d'eau, du côté du déversoir de ses eaux dans le Glandon.

Christophe Mayoux



CH. MAYOUX

NAISSANCES

• Le 7 mars 2011 à Béziers, de **Milan**, fils de Marine **Rousseau** et Sylvain **Daudé**, petit-fils de Ginette **Cartier-Rousseau**, et arrière-petit-fils de Alice (†) et Joseph (†) **Cartier** (Lachenal).

• Le 11 mars 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Ethane**, fils de Julie **Gobil** et David **Pille**, et petite-fils de Philippe et Danielle **Gobil** (Le Comberousse).

• Le 17 mars 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Gaston**, fils de Frédéric **Martin-Garin** et Amandine **Favre-Bonté**, et petit-fils de Jean-Baptiste **Favre-Bonté** (Martinan) et Monique **Bret-Vitzo**, et de Jean-Pierre **Martin-Garin** (Châtelet) et Christine **Martin-Garin**.

• Le 24 mars 2001 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Mégan**, fille de Christelle et Yannick **Olivetto**, petite-fille de Chantal et Daniel **Olivetto**, et arrière-petite-fille de Joseph (†) et Lucienne **Favre-Alliance** (Martinan).

• Le 8 avril 2011 à Rennes, de **Louis**, fils de Blandine et François-Xavier **Maylié**, petit-fils de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petit-fils de Anne-Marie **Letournel** (Martinan).

• Le 10 avril 2011 à Ecully (Rhône), de

Amaury fils de Nadège **Mélinon** et Sébastien **Dufour**, petit-fils de Danièle et Jean-Marie **Dufour** (La Pierre), et arrière-petit-fils de Rose et Robert (†) **Martin-Cocher** (La Pierre).

• Le 22 avril 2011 à Romans-sur-Isère, de **Louise**, fille de Sébastien et Delphine **Gamel**, petite-fille de Martine et Bernard **Mugnier**, et arrière-petite-fille de Fernande (†) et Louis (†) **Mugnier** (Les Moulins).

• Le 25 mai 2011 à Colmar, de **Erine**, fille de Stéphane et Sandrine **Glaser**, petite-fille de Roland et Marie-France **Bellot-Champignon**, et arrière-petite-fille de Marie (†) et Félix (†) **Bellot-Champignon** (Lachal).

MARIAGES

• Le 7 mai 2011 à Saint-Martin d'Uriage, de **Laetitia Landry** et Matthieu **Carlin**. Matthieu est le fils de Maryse **Chaboud-Crouzaz** et Jean-Michel **Carlin**, et le petit-fils de Maria et Eugène (†) **Chaboud-Crouzaz** (Premier-Villard).

• Le 24 mai 2011 à Saint-Alban, de **Adelina Mancuso** et Claude **Gauterin** (Le Bessay).

• Le 18 juin 2011 à Marseille, de Claire **Tronel-Peyroz** et Ghislain **Noël** (Lachal).

Claire **Tronel-Peyroz** est la fille de Jean-Pierre et Bernadette **Tronel-Peyroz**, et la petite-fille de Victor (†) et Janette (†) **Dalmasso** et de Marius (†) et Joséphine **Tronel-Peyroz** (Lachal).

DÉCÈS

• De M. Gérard **Gauterin**, le 16 mars 2011 à Avignon (88 ans). M. Gérard **Gauterin** était l'époux d'Alexandrine **Gauterin** née **Martin-Rosset** (Martinan).

• De Mme Rose **Vial** née **Rossi**, le 23 avril 2011 à Marseille (86 ans). Mme Rose **Vial** était l'épouse de Pierre **Vial** (Lachal).

• De M. Pépin **Martin-Cocher** (Martinan), le 24 avril 2011 à Saint-Egrève (87 ans).

• De l'abbé Irénée **Damevin**, le 6 mai 2011 à Lanslebourg (89 ans). L'abbé **Damevin** a été curé de Saint-Alban de 1947 à 1956.

• de Mme Marie-Josephine **Roche** née **Quézel-Ambrunaz**, le 16 mai 2011 à Sassenage (87 ans). Mme Marie-Josephine **Roche** était la fille de Constant (†) **Quézel-Ambrunaz** et la mère de Christian **Roche** (Premier-Villard).

• De M. Henri **Girard** (Martinan, Premier-Villard), le 26 mai 2011 à Chambéry (68 ans) (lire ci-dessous).

DISPARITION

Henri Girard, trésorier de l'ACCA de Saint-Alban, et ancien conseiller municipal de Saint-Colomban

L'église de Saint-Colomban était comble pour rendre hommage à Henri Girard décédé le 26 mai à Chambéry à l'âge de 68 ans.

Originaire du Martinan, Henri Girard était né le 11 août 1943 à Saint-Colomban. En 1961, le jour de ses dix-huit ans, il rentrait à la SNCF en qualité d'auxiliaire en gare de Saint-Jean-de-Maurienne. Après son service militaire, il retrouvait en 1964, sa gare d'attache puis connaissait les résidences de La Bathie et des Chavannes – Saint-Rémy.

L'année 1968 marquant le début de sa carrière d'intérimaire, il assurait alors des remplacements sur l'ensemble des gares de la circonscription - exploitation de Chambéry devenant un agent polyvalent par excellence qui vend des billets, s'occupe de l'activité du fret, ou assure la circulation des trains. Henri Girard a terminé sa carrière le 1^{er} septembre 1998 à la gare de Saint-Pierre d'Albigny.

« On ne peut parler de lui, notait alors un chroniqueur de « La Vie du rail », sans parler de son amour de la montagne. Chasseur depuis toujours, il est capable de faire partager sa passion au plus farouche opposant à ce sport car il a une approche toute particulière de cette discipline. » Ajoutant : « Il s'est découvert récemment une autre passion pour l'élevage des chevaux. »

En juillet 2000, pour une exposition qu'il avait montée dans la mairie de Saint-Alban, avec son ami Jean-Pierre Merle, Henri Girard avait prêté sa remarquable collection de bézards ou d'égagophiles dont certains sont d'une grosseur exceptionnelle.

Depuis 2004, Henri Girard était trésorier de l'Association

communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Alban qu'il avait présidé deux fois, de 1992 à 1994 et de 2002 à 2004. En 1994, il avait laissé la présidence à Jean-Pierre Merle, disparu en 2009, tandis qu'en juin 2004, il s'était effacé devant son ami Hervé Vidal qui dit aujourd'hui de lui : « Il était très gentil ; c'était comme mon frère. » Henri Girard était aussi membre de l'ACCA de Saint-Colomban, dans laquelle il avait assumé, jusqu'en 1999, des responsabilités au sein du bureau (trésorier).

Mais, avec la chasse et les chevaux, son autre grande passion fut Saint-Colomban dont sa fille, Estelle, a rappelé, durant l'hommage qui lui a été rendu, que c'était pour lui « le centre du monde »...

C'est donc tout naturellement qu'en 2001, Henri Girard avait sollicité les suffrages des électeurs de Saint-Colomban, devenant alors conseiller municipal, assurant les fonctions d'adjoint au maire entre 2003 et 2008, et se consacrant plus particulièrement aux travaux de protection contre les avalanches. En 2001, il avait été nommé conseiller communautaire à la communauté de communes de la vallée du Glandon, fonction qu'il occupera jusqu'en 2003 puis de 2004 à 2008.

Possédant une bonne pratique et une bonne connaissance du ski, il était l'un des dynamiques animateurs du groupe de supporters qui avait suivi et encouragé Jean-Pierre Vidal, champion olympique de ski, dont il était proche, sur la plupart des pistes où le skieur de La Toussuire s'est illustré durant sa carrière internationale.

Henri Girard était l'époux de Gilberte Girard, adjointe au maire de la commune de Saint-Alban.

RECTIFICATIF

• M. Edouard Cartier-Lange, décédé le 1^{er} janvier 2011 à Mazamet, était âgé de 86 ans et non pas de 84 ans comme indiqué par erreur dans la rubrique décès du Carnet du numéro 155 du *Petit Villarin* (mars 2011).

ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

• Après la publication d'un article de M. et Mme Perrelle (« Point de vue » paru dans le numéro 153 du *Petit Villarin*, décembre 2010) donnant les raisons de leur départ de Saint-Colomban (boulangerie du Prin), la municipalité de Saint-Colomban nous avait demandé un droit de réponse qui a été publié dans le numéro 154 (mars 2011). Ce texte indiquait notamment : « (...) à ce jour (23 mars 2011), le règlement des deux derniers trimestres de la location du fonds, soit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, n'a toujours pas été effectué. Le dossier est maintenant entre les mains du percepteur de La Chambre qui gère les recouvrements pour la commune. » Selon M. et Mme Perrelle, qui se considèrent « diffamés », ces propos ne seraient pas exacts puisque « ces locations ont été réglées en février 2011 par mandat cash, mais le trésor public ne l'a jamais reçu ». Une précision qui met, pour nous, un point final à cette controverse.

PETITE ANNONCE

• Pour faire aboutir le projet « Mon village vu du ciel », des Villarins de Lachenal recherchent, pour obtenir des prix de groupe compétitifs, des personnes qui seraient intéressées pour faire réaliser, par la société Objectif altitude, située 15 rue François-Milan à la Rochette (Savoie) (tél. : 04-79-36-82-69), des photographies aériennes des hameaux villarins et/ou des alentours des communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban (photographies en couleur, de formats 20 cm x 30 cm ou 20 cm x 40 cm). S'adresser à Patrick Mussi, 161, avenue Sidoine-Appolinaire à Lyon (69009) ; (téléphone : 04-72-57-90-82 ; courriel : pmussi@hotmail.fr).

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITE DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE**NUMÉRO 156**
JUIN 2011**PAGE 2 :**

• Le calendrier des manifestations estivales.

PAGE 3 :

• Patrimoine et culture.

• Visite de Jean-Louis Portaz, conseiller général.

PAGE 4 :

• Fleurissement.

• Les Villards vallée propre.

PAGE 5 :

• Les cérémonies du 8-Mai.

• A l'honneur : Vincent Darves-Blanc.

PAGE 6 :

• Ecole : spectacle de fin d'année.

PAGE 7 :

• Brèves.

PAGE 8 :

• Les projets du Sivav.

• Et le Glandon, nom de lieu !

• Forfaits de ski : les nouveaux tarifs.

PAGE 9 :

• Histoire : les rapports avec le pouvoir central.

PAGES 10 et 11 :

• Politique : le schéma préfectoral pour l'intercommunalité cantonale.

PAGES 12, 13, 14 et 15 :

• Comptes rendus des réunions des conseils. • Budgets.

PAGE 16 :

• Fumière.

• Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale :
- **Le Petit Villarin**
- 21, rue Albert-Dubout
- 34130 – Mauguio
- Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
- lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.